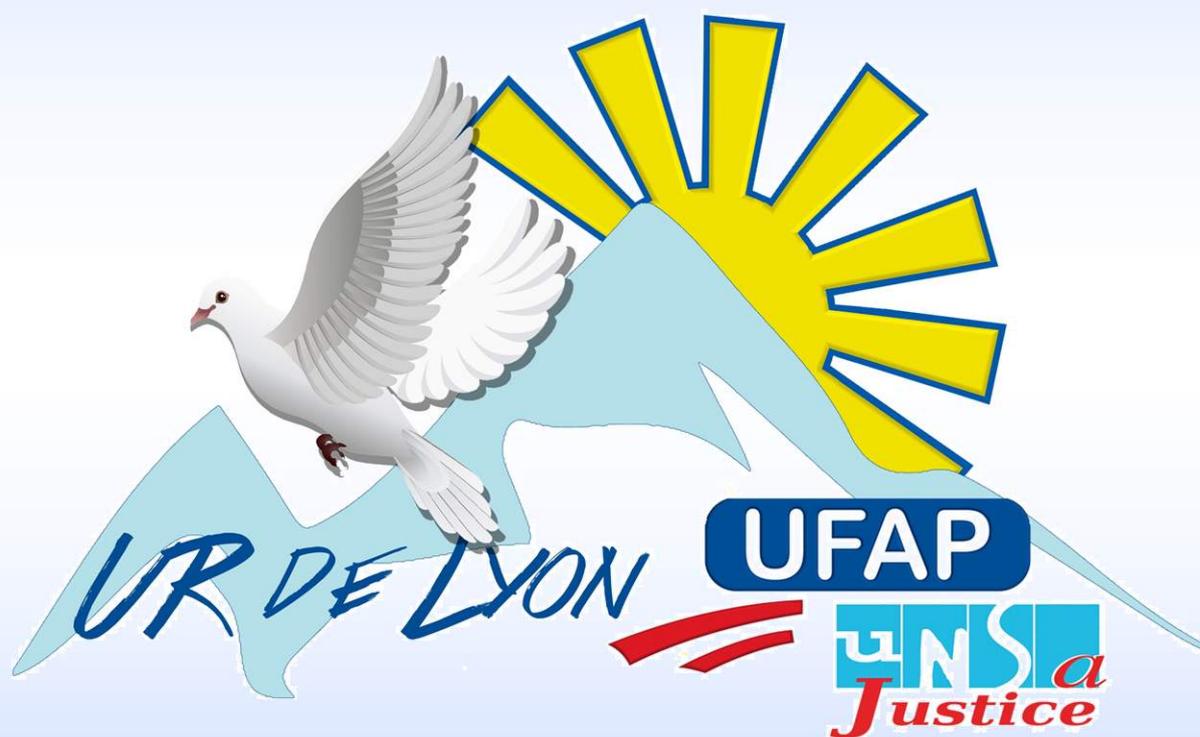


LE JOURNAL de l'

Union Régionale

U.F.A.P de Lyon



Edito



L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon souhaite une excellente année 2024 à tous les personnels pénitentiaires.

L'année qui se profile ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices en lien avec la conjoncture actuelle tant en terme d'effectifs d'agents qu'en terme de surpopulation pénale. Il y a fort à parier que ce ne sont pas les JO à venir qui amélioreront le sort des professionnels que nous sommes.

La rédaction des éditos qui se succèdent n'est pas simple, parce qu'on adorait apporter de bonnes nouvelles et dire que les choses vont s'améliorer, or rien ne tend à nous laisser penser cela et malheureusement, le constat de la régression est bien là.

Jamais les conditions de travail n'ont été aussi délétères !

Que l'on œuvre en SPIP, en établissement, en uniforme ou en civil, on a tous à se dire que l'environnement professionnel s'est complexifié et que la mécanisation des process et la rigidification administrative vont de pair.

Entre cela et la crise du recrutement sans précédent, tous les voyants sont au rouge, mais l'administration continue d'avancer sans se soucier des réalités vécues sur les différents terrains.

Les réformes se poursuivent, la transformation de la fonction publique est donc « en marche » avec l'arrivée en 2024 des surveillants contractuels sur nos structures. Loin de toute démagogie ou attaque stérile, l'UFAP UNSa Justice de Lyon restera vigilante pour que ni les personnels titulaires, ni les contractuels ne soient lésés dans cette réforme.

En cette nouvelle année qui se profile, l'UFAP UNSa Justice reste plus que jamais déterminée à défendre les intérêts individuels et collectifs et vous invite, toujours plus nombreux à nous rejoindre pour apporter votre pierre à l'édifice.

A ce titre, le recours aux juridictions administratives est de plus en plus courant et nous nous employons à les saisir aussi souvent que possible.

Le Secrétaire Général
Dominique VERRIERE.

Vie des établissements

CP BOURG EN BRESSE

MEPRIS ABUSIFS

Le 29/09/2023

Le mercredi 27 septembre aux alentours de 10h00, le détenu M., placé la veille en CProu pour garantir son intégrité physique suite au risque agressif qu'il représentait pour lui, a agressé l'Officier de secteur. En effet, cet individu a asséné un violent coup de poing au visage de notre collègue, qui était venu avec les surveillants d'étage et le psychiatre afin d'évaluer ce dernier.

Une fois maîtrisé, cet individu a été mis en prévention au quartier disciplinaire. 20 minutes plus tard, il a été replacé au Quartier Arrivant, où il avait plus tôt agressé notre collègue...

POURQUOI ? Parce que ce dernier avait en consignes et signalements, pour des pseudos faits de tentative de suicide.

COMMENT POUVONS NOUS LÉGITIMER DE TELS ACTES DE VIOLENCES EN NE LES SANCTIONNANT PAS ?

COMMENT L'ADMINISTRATION PEUT ELLE MANQUER AUTANT DE RESPECT AUX AGENTS VICTIMES ?

Le jeudi 28 septembre, le détenu D. hébergé au CD2, a provoqué du tapage à plusieurs reprises sur la porte de sa cellule afin de manifester contre ce qui venait de lui être notifié

par l'agent du greffe.

La capitaine en charge du bâtiment s'est donc rendue au niveau de sa cellule afin de discuter et d'apaiser la situation. Le détenu n'a rien voulu entendre, et s'est jeté sur l'Officier en la poussant de surcroît. L'intervention des agents présents a été nécessaire afin de mettre un terme à l'incident. L'individu a été mis en prévention au quartier disciplinaire...

Puisqu'une erreur est amenée apparemment à se reproduire... VOUS AVEZ DEVINÉ LA SUITE !

Le détenu est redescendu du quartier disciplinaire pour les mêmes raisons que pour le premier cité.

Le bureau local UFAP UNSa, s'interroge sur ce prétendu fossé réglementaire qui permet de ne pas sanctionner les agresseurs,

Le bureau local UFAP UNSa, soutient les agents face au mépris qu'ils ont subi,

Le bureau local UFAP UNSa, se met comme à chaque fois à disposition des agents victimes, dans les démarches qu'ils souhaiteraient entreprendre par la suite.

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice Bourg-en-Bresse
Loïc ROMAGNY

jonny.defaria@justice.fr ou ufap.cpbourg01@gmail.com

CP BOURG EN BRESSE

Entre l'hôpital et la Prison Il faut choisir

Le 29 Novembre 2023

Le bureau local UFAP/Unsa justice fait le constat de dérives importantes sur le secteur de l'USN1.

En effet, comme nous l'avons dénoncé par voie de tract à plusieurs reprises, la gestion quotidienne orchestrée par madame la responsable de l'USN1 interfère dans le bon fonctionnement de l'établissement, mettant en difficulté, voire potentiellement en danger, les divers acteurs de cette zone.

- Multiplication des rendez-vous programmés. 110 par jour en moyenne.

- Multiplication des rajouts.

- Le personnel de l'USN1 se permet d'appeler directement les surveillants d'étages pour réclamer des détenus ou remettre en question les informations données sur les « refus » de rendez-vous des détenus.

- Interférences dans la mise en place des rendez-vous des détenus du QPR. Madame la responsable voulant changer les horaires mis en places au détriment du fonctionnement de la vie en détention.

- Modification dans les horaires de rendez-vous quotidiens en raison de réunions ou de passages de relève qui entraînent en longueur.

Le bureau local UFAP/Unsa Justice demande qu'il soit rappelé à madame la responsable de l'USN1 de se mettre en conformité avec le milieu dans lequel elle évolue.

La façon de fonctionner aujourd'hui provoque une accumula-

tion de détenu sur ce secteur car les détenus ne sont pas pris en temps et en heure. Cela provoque des tensions inutiles et dangereuses.

La zone USN1 est certes une antenne de l'hôpital, mais elle se trouve au sein d'un établissement pénitentiaire et doit donc être gérée de façon spécifique.

Le mot SECURITE n'est pas un gros mot mais une ligne de conduite qui doit animer l'ensemble des services présents au CP car elle est l'affaire de tous, USN1 compris. Et nul doute que si cette prise de conscience se faisait ENFIN, la qualité de prise en charge de la population pénale en serait valorisée. Car comment dispenser des soins de qualité dans une atmosphère sous tension ?

Pour conclure, le bureau local UFAP/Unsa Justice sera TRES attentif à l'évolution de la situation, car ce mode de fonctionnement a déjà été à l'origine de l'agression d'un personnel médicale par le passé.

Même si certain(e)s l'ont déjà oublié.

Pour le bureau local UFAP/UNSA justice BOURG EN BRESSE

Jonny DE FARIA, Benjamin Techer,
Sébastien Del Sordo et Olivier Pont



EPM MEYZIEU

La rentrée des crasses

Le 1^{er} Septembre 2023

"Quand la médiocrité règne, l'incompétence est la règle, la roublardise une culture."

Cette boutade illustre parfaitement l'état d'esprit des têtes « pensantes » d'un bureau syndical bien connu à Meyzieu pour représenter des intérêts qui semblent parfois surtout personnels.

Ce n'est pas le prétendu copinage qui fait des ravages, mais l'ambiance délétère entretenue par un petit groupe d'écervelés dont le gourou n'a pas vraiment la classe, et contre lequel la direction locale semble manquer cruellement d'inspiration pour mettre fin à ses nuisances.

Le bureau local UFAP UNSa Justice ne veut pas rentrer dans cette spirale infernale de mépris et de délation, mais on déplore les derniers mois des accrochages verbaux, des lettres anonymes, des papiers ciblés dans les casiers qui n'ont pas favorisé le rétablissement de la confiance et la sérénité au travail.

L'UFAP UNSa Justice a toujours été force de proposition, n'en déplaise à certains ! Dernièrement, à force de ténacité, de proposition d'aménagement pertinente, la deuxième douche dans le vestiaire des hommes est devenue réalisable, et actée financièrement grâce à notre Organisation Syndicale.

Voilà ce qui motive notre action syndicale à l'UFAP, des avancées majeures dans l'amélioration des conditions de travail et non des rumeurs non vérifiables, infondées et à

la limite de la calomnie pour certaines.

Prochainement, une réunion syndicale UFAP UNSa Justice sera programmée afin que chacun d'entre vous puisse faire remonter des projets, des améliorations positives pour le bien de tous. D'ores et déjà, l'UFAP UNSa Justice est moteur dans le domaine de la dotation professionnelle en demandant officiellement à notre direction, le port du tee-shirt pénitentiaire lors des périodes estivales et de canicule.

L'UFAP UNSa Justice dit aux agents de l'EPM : Faites-nous remonter vos propositions lors de cette rencontre et cessons enfin ces divisions inutiles qui ne profitent à personne, et surtout pas aux agents de terrain.

Le bureau local UFAP UNSa Justice appelle chacun d'entre vous, à la retenue, au choix de la raison et l'efficacité de vos représentants, comme vous l'avez exprimé d'ailleurs lors des dernières élections professionnelles.

Savoir se taire à propos est un talent plus rare que de bien parler. (Réf Étienne de Jouy - Guillaume le franc-parleur (1815).....alors si certains courageux qui s'expriment pour certains dans des tracts syndicaux, et peut être d'autres, à travers des lettres anonymes, revenaient un peu à la raison plutôt que de vociférer leur agressivité à travers leurs écrits, si ceux-ci ont des propositions constructives et pertinentes, qu'ils nous les fassent partager, dans le cas contraire

qu'ils se taisent !

EPM du Rhône

Pour l'UFAP UNSa Justice

D.BENARD

EPM MEYZIEU

LETRE OUVERTE A MME LA DIRECTRICE

Le 26 décembre 2023

Mme la Directrice,

La situation actuelle est grave du point de vue des conditions de travail, et vous en êtes consciente puisque le DI est intervenu la semaine dernière pour exprimer d'une part son soutien, mais aussi avec un message de fermeté pour faire cesser ces agissements, notamment en responsabilisant son auteur dans les tracts syndicaux

Force est de constater qu'il n'a pas été entendu.

Le dernier tract d'une certaine organisation, protégée par les différents niveaux de la direction est surtout une insulte au respect d'autrui, d'autant plus en mettant en cause le professionnalisme d'un gradé.

En dehors de toute règle de déontologie, comment peut-on déverser autant de haine sur un collègue, si ce n'est pas par vengeance personnelle.

L'UFAP ne comprend pas l'immobilisme de la Direction et du DI à mettre fin aux agissements d'une personne clairement identifiée, et d'autres responsables de la situation actuelle en lien avec des écrits diffamatoires.

Il est urgent d'agir, l'UFAP sera vigilante sur la suite à donner à cette affaire et exhorte les autorités à prendre leurs responsabilités afin de mettre un point d'orgue à cette situation.



Le Bureau local
UFAP Unsa justice EPM de Rhône

MA CORBAS

CORBAS : Une UMD plus qu'une prison

Le 23 août 2023

Ce week-end, notre établissement a encore été le théâtre d'une nouvelle agression sur un de nos camarades 1^{er} surveillant, victime de plusieurs coups sur les côtes lors de la maîtrise au sol d'un détenu comptant de gros troubles psychologiques une fois de plus !

C'EST LA DEUXIEME FOIS QUE CET INDIVIDU S'EN PREND A NOTRE COLLEQUE !

Parce que notre Administration est incapable (ou met de la mauvaise volonté) à transférer les détenus auteurs d'agressions physiques sur personnel. Pour rappel, notre collègue gradé faisant fonction s'était sauvagement fait agresser par un détenu aliéné (encore) qui après son séjour au quartier disciplinaire s'est vu octroyer une place au quartier d'accueil... Les agents de la MALC sont malheureusement de plus en plus obligés à devoir faire face chaque jour à leur propre agresseur.



MA CORBAS



Ce n'est pas le PAUVRE PLAN DE LUTTE de notre Administration qui remédiera aux choses. Que nos dirigeants viennent nous expliquer comment entamer un dialogue ne serait-ce que minime avec des personnes totalement folles ! **CAR A L'INSTAR DES RATS ET DES CAFARDS LA MALC EST INFESTEE DE PERSONNES DETENUES AU PROFIL PSY QUI N'ONT PAS LEUR PLACE DANS NOTRE DETENTION (NI A L'UDV D'AILLEURS AU VU DES CRITERES DE SELECTION ETABLIS PAR L'ADMINISTRATION)**

A cela vous ajoutez un sous-effectif grandissant de CAP en CAP, une surpopulation dépassant les 1050 détenus, plus de 110 matelas au sol répartis sur tous les secteurs, une feuille de service à -15 agents et une Direction plus préoccupée à maintenir les activités que du nombre d'agents nécessaire pour couvrir tous les étages. Tout cela fait que

l'ambiance qui règne au sein de notre établissement est à l'image de notre météo... CANICULAIRE !

LA FATIGUE ET LA COLERE QUE RESENTENT LES COLLE-GUES SONT LEGITIMES

L'UFAP UNSa justice souhaite un prompt rétablissement à notre camarade et félicite chaleureusement les collègues présents qui ont su faire preuve de professionnalisme et de solidarité.

L'UFAP UNSa justice exhorte la Direction à faire le nécessaire afin de transférer ces détenus sous peines de voir la situation s'aggraver !

Pour L'UFAP UNSa justice la résolution des violences sur personnel ne s'obtiendra que par la lutte contre l'isolement des surveillants aux étages !



Nadia CHEKHAD

Pour le bureau local UFAP UNSa justice

MA CORBAS

AGRESSION A LA MAH3

Il était armé d'un couteau !

Le 13 décembre 2023

Ce matin, le bâtiment MAH3 a été le théâtre d'une agression sur personnel qui aurait pu prendre une toute autre ampleur. C'était sans compter sur le professionnalisme et la solidarité des agents présents qui ont permis de limiter les dégâts.

Tout a commencé lors de la mise en place des promenades, quand le détenu H en colère, croise le responsable du bâtiment et exige d'être reçu immédiatement dans le bureau de l'officier pour se plaindre du codétenu affecté dans sa cellule. Il va finalement en promenade. A la remontée de celles-ci, le détenu H refuse de réintégrer sa cellule. Les agents placent le récalcitrant en cabine d'attente. Après avoir été averti, l'officier tente de nouer un dialogue avec le détenu sans succès. Celui-ci tout excité exige d'être reçu seul par le chef dans son bureau, tout en ayant les mains dissimulées derrière son dos. L'officier lui demande d'abord de mettre ses mains en évidence, ce qu'il refuse de faire malgré de multiples injonctions. Le signal est donné aux agents d'intervenir.

C'est à cet instant que ce sauvage tente de porter des coups aux collègues en les insultants et en les menaçants. Cet énerguemène empoigne les cheveux d'une surveillante, il aura fallu l'intervention des collègues pour le faire lâcher prise. La décision est prise de le placer au quartier disciplinaire.

UN COUTEAU EN CERAMIQUE SERA RETROUVE DANS LA POCHE DU FORCENE

Alors qu'on achemine ce sauvageon au QD, celui-ci tente de cracher au visage de l'officier qui est touché au niveau de l'épaule.

L'UFAP UNSa justice ne peut qu'être effarée devant une telle violence et s'inquiète sur les réelles intentions du détenu.

L'UFAP UNSa justice est fière du professionnalisme et de la solidarité dont ont fait preuve les agents dans la gestion de cet incident. Mention spéciale aux élèves présents qui n'ont pas hésité à porter assistance à leurs camarades titulaires.

L'UFAP UNSa justice exige une sanction disciplinaire et pénale exemplaires vis-à-vis de cet individu ainsi que son transfert sur un autre établissement à l'issue de son séjour au quartier disciplinaire.

Pour L'UFAP UNSa justice il est grand temps que la Direction s'interroge sur la politique de conditions d'affectation en cellule qui montre ses limites avec une surpopulation de 150% et qui pour notre organisation syndicale est à l'origine de cet incident et de nombreux autres de ce type en détention.

Nadia CHEKHAD

Pour le bureau local UFAP UNSa justice



ur.lyon@ufap.fr

CP VILLEFRANCHE S/S

Au Bord de la rupture

Le 12.09.2023

Fini la période estivale, ce début de septembre reste pour autant caniculaire. Ce samedi, le peu de surveillant présent à l'appel pour le service du soir auront bien trempé leur polo sous cette chaleur qui ne fait pas le bonheur de tous. Éreintés par un mois d'août sous le signe de la canicule, le rythme de travail accable tout le monde :

Rappels sur le RH, le plafond des 108 heures exposé pour la plupart des personnels, des pauses méridiennes prises sur le poste de travail, l'ilotage devenant une triste habitude, la non-couverture de nombreux postes...

Ce samedi a été particulièrement éprouvant pour les personnels tous grades confondus. Déjà avec une feuille de service couverte de blanc et de rouge, à cela s'ajoutent des absences, le gradé de jour dans un rôle de véritable équilibriste doit en plus trouver des surveillants pour deux extractions médicales aux urgences.

Comment demander aux agents transpirant à grosses gouttes d'occuper pour la plupart deux voire trois postes à la fois ? Il est légitime que les surveillants se sentent en danger dans une telle situation !

Résultat pour sur le service de l'après-midi :

1 tiers des étages découverts,
des postes de sécurité non tenus.

L'établissement n'est plus capable d'assurer l'entièreté de ses missions !

La décision est prise d'annuler les promenades de l'après-midi. Nous ne sommes pas loin de la rupture. C'est l'hécatombe à Villefranche.

L'UFAP UNSa justice de Villefranche demande une réaction rapide de notre administration, les agents exposés comme jamais ne pourront pas tenir longtemps dans de telles conditions inhumaines et dégradantes ! Notre effectif fond comme neige au soleil et cela de cap en cap. Les surveillants ne laissent paraître que fatigue et ras-le-bol !

L'UFAP UNSa justice de Villefranche salue une fois de plus les surveillants qui assurent ses missions quotidiennes dans cette chaude détention gangrenée par le trafic alimenté sans cesse par les survols de drones.

L'UFAP UNSa justice de Villefranche n'a de cesse d'alerter sur la situation catastrophique de notre établissement !

L'UFAP UNSa justice de Villefranche indique que sans renforts rapides, le risque d'une rupture de service public est très sérieux. Ce n'est pas le Ministre avec sa réforme qui va nous apporter des solutions rapides et efficaces, nous ne pouvons hélas, que le craindre !

Pour L'UFAP Unsa Justice
C.LAGES et P.MICHAELI



CP VILLEFRANCHE S/S

SUITE DE L'AGRESSION DU PERSONNEL DE VLF S/S

Le 09.11.2023

Hier matin, les représentants délégués par la DI, issus uniquement du service RH, nous ont reçu avec la direction de l'établissement. Voici les annonces apportées concernant nos revendications :

La sécurisation du parking

- Les travaux de sécurisation (rajout de grillage, caméra...) devraient démarrer au plus tôt en janvier 2024, avec un corridor afin que les détenus du QSL ne passent plus au milieu de nos véhicules.

La sécurité des personnels

- il a été demandé à ce que le système vidéo de l'établissement soit réactualisé - le changement des ICOM doit être fait le plus rapidement possible.

- nous avons réclamé que les sanctions disciplinaires soient à la hauteur des infractions commises, la population pénale ne se gère pas avec des quanta d'objectif (exemple 100 mises aux QD par an maximum !!!)

Le besoin d'agents

- un nouvel audit de l'organigramme de référence de l'établissement (alors que les précédents indiquaient un manque de 10 agents).

- les formations obligatoires (5 jours par an) ne seront plus systématiquement sur les RH en plus des rappels.

- si nous n'avons toujours de formateur à l'établissement, une dérogation sera faite pour pouvoir avoir des élèves surveillant.

- la DI s'engage à nous prioriser en personnel lors de l'affectation de la 216° promotion de surveillant (prévu fin janvier 2024) malgré le déficit régional et national d'agents.

L'UFAP UNSa Justice de Villefranche attend un effort supplémentaire de la part de notre administration au plus haut niveau, les agents en ont besoin.

L'UFAP UNSa Justice de Villefranche rappelle que si rien n'est fait, nous allons au-devant de situation beaucoup plus graves.

Pour L'UFAP Unsa Justice, LAGES.C, BACAR.A, SIDI M'SA.A

CD ROANNE

MAIS QUE FAIT LA POLICE ???

A Roanne, le 20 septembre 2023

Ce vendredi 15 septembre 2023, 10 détenus sont sortis dans le cadre d'une permission sport.

Les détenus sortaient pour effectuer une randonnée en VTT.

Parmi nos 10 sportifs, 3 détenus avaient un profil avec une dangerosité avérée.

Dans un monde normal, cette sortie n'aurait pas eu lieu.

Ou alors, il aurait été logique d'organiser cette sortie sans les profils les plus dangereux.

La France est un beau pays, puisque l'on ne recule devant rien pour satisfaire la population pénale.

A Roanne, les autorités compétentes en ont décidé autrement.

L'escorte policière qui a été déployé, était très impression-

nante :

- 3 policiers motorisés

- 1 quad avec deux policiers

- 2 policiers en VTT

- 1 équipage de voiture, avec 2 policiers

On arrive au total de 9 policiers et 3 surveillants pour 10 détenus !!!

Aujourd'hui, l'UFAP-UNSa Justice s'interroge sur l'utilisation de moyens titanesques pour une simple permission sport.

L'UFAP-UNSa Justice s'inquiète de voir des agents pénitentiaires sur la voie publique, en étant possiblement en danger.

L'UFAP-UNSa Justice demande une gestion plus rationnelle des fonds publiques.

La réinsertion oui, mais il est hors de question qu'elle se fasse sur la sécurité des personnels.

Jean-Louis PICORNELL

CD ROANNE

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU

A Roanne, le 26 septembre 2023

L'UFAP-UNSa Justice aime le 7^{ième} art.

Et il est vrai que derrière nos murs, nous sommes souvent face à des scénarios dignes d'une superproduction hollywoodienne.

Le 26 septembre 2023, vers 3h30, un sympathique détenu a eu le bon goût de se faire livrer une cargaison digne d'un hypermarché.

A l'aide d'un grappin, qui reliait sa cellule avec le mur d'enceinte, il a reçu :

- 1 fer à souder

- 1 véritable trousse à outils

- 1 batterie de téléphone

- 3 iPhone

- 1 mixer Moulinex

- 1 gaufrier Moulinex

- 1 console Xbox et ses manettes

- 1 télévision Samsung de 82 cm

- 82 g de résine de cannabis

Evidemment, à la lecture de cette liste, on peut spontanément se dire qu'il préparait un goûter d'anniversaire.

L'UFAP-UNSa Justice aime la fête, mais nous sommes en prison et parfois, on se demande si nos dirigeants s'en rendent compte.

Après le karting de Fresnes, la piscine de Valence, pourquoi pas la crêpe party de Roanne, ou plus exactement, la gaufre party !!!

L'UFAP-UNSa Justice se demande si l'administration pénitentiaire se rend compte du ridicule de la situation.

L'UFAP-UNSa Justice félicite les agents qui ont réussi cette prise assez extraordinaire !!!

Jean-Louis PICORNELL pour l'UFAP-UNSa Justice



CD ROANNE

MINISTERE DE L'INJUSTICE

Roanne, le 04/10/2023

Que l'on soit surveillant, premier surveillant, officier, CPIP, personnel administratif ou encore personnel technique, l'ensemble de ses personnes sont les maillons indispensables au bon fonctionnement de notre société.

L'ensemble de ces agents œuvrent quotidiennement afin de protéger la société de personne qui ont été mises en prison.

En retour, les agents attendent à minima un salaire qui reflète la difficulté de nos métiers, (on a vu le résultat avec des réformes insultantes) mais aussi une protection de notre institution face aux méfaits de la voyoucratie.

Force est de constater que depuis des années, au CD de Roanne, la politique de gestion de la population pénale, est une catastrophe.

Les agents se font insulter, menacer de mort, agresser, sans qu'il ne se passe grand-chose en terme de réponse.

Les agents reçoivent de l'urine, des crachats, des « sales

nègres » à longueur de journée, sans que notre direction ne juge opportun de provoquer le départ des agresseurs.

On marche sur la tête !!!

Les peines de QD se sont transformées en confinement, la direction interrégionale demande l'annulation des peines de QD dans certain cas, on nous sort maintenant de l'infraction disciplinaire, pour surtout éviter tout désagrément à la population pénale.

Les détenus ne sont plus fouillés aux parloirs ... et la liste est longue !!!

L'UFAP-UNSa Justice dénonce ce fonctionnement aberrant qui n'a ni queue ni tête.

L'UFAP-UNSa Justice demande une vraie réflexion sur la gestion des détenus agresseurs, qui menacent de mort ou encore qui pourraient le quartier d'isolement et disciplinaire.

L'UFAP-UNSa Justice est inquiète, avec l'arrivé du QPR, si une politique plus ferme n'est pas mise en place, la gestion quotidienne risque d'être très difficile.

Jean-Louis PICORNELL pour l'UFAP-UNSa Justice

CD ROANNE

COMME D'HABITUDE...

Roanne, le 02/11/2023

Hier soir à 18h00, un détenu a tenté d'en découdre avec le 1^{er} surveillant qui était venu lui donner son repas au quartier disciplinaire.

Il a eu le droit à la totale, les insultes et les menaces de mort.

Cerise sur le gâteau, le détenu s'est jeté sur lui.

Fort heureusement, les agents de la brigade QIQD étaient présents et ils ont pu maîtriser l'énergumène.

L'UFAP-UNSa Justice félicite l'ensemble des agents qui sont intervenus sur ce détenu.

Au-delà de ce triste épisode, l'UFAP-UNSa Justice s'inquiète toujours du niveau de violence de la population pénale, en particulier au QIQD.

Il est surtout important de ne pas banaliser la violence.

Que l'on soit surveillant, officier, 1^{er} surveillant, CPIP, PA ou

PT, l'administration pénitentiaire doit être intraitable avec les agresseurs.

L'UFAP-UNSa Justice demande invariablement le départ d'un détenu qui agresse ou qui menace de mort un personnel.

Le surencombrement des établissements pénitentiaires ne doit pas être un prétexte à l'inaction de l'administration pénitentiaire.

L'UFAP-UNSa Justice incite les agents à porter plainte et accompagnera les agents qui souhaitent le faire.

L'UFAP-UNSa Justice tient à mettre en avant le dévouement des agents qui œuvrent quotidiennement au CD de Roanne, en étant très régulièrement en nombre très insuffisant.

L'UFAP-UNSa Justice espère que prochainement, les agents seront autorisés à travailler en groupe.



Jean-Louis PICORNELL pour l'UFAP-UNSa Justice

CP MOULINS

PRISE D'OTAGE AU QMC MOULINS

Le 11 juillet 2023

Malheureusement, une fois de plus, une prise d'otage a eu lieu à la Maison Centrale de Moulines.

Vers 18h00, le détenu « T » a fait venir la grade e de détention pour un faux motif et en a profité pour la prendre en otage avec une arme blanche type couteau.

Le détenu s'est retranché dans le bureau, en retenant cette dernière.

Dès lors la situation a été figée, les cellules de crises ont été activées, les forces d'intervention se sont rapidement rendues sur place.

Les revendications du forcené étaient floues, il semblait vouloir s'entretenir avec les forces de l'ordre...

Vers 21h30 le forcené a été appréhendé par le RAID et la collègue a pu être libérée.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulines apporte tout son soutien à la collègue victime de cette prise d'otage.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulines félicite l'ensemble des agents présents ce jour qui ont permis de figer la situation et de contenir le reste de la détention grâce à leur professionnalisme.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulines souligne également la réactivité des ERIS et du RAID.



Pour le bureau local,
Cédric Rochis
CP Moulines

CP MOULINS

NUIT DIFFICILE AU QMC

Cette nuit du 8 aout a été particulièrement difficile pour le service de nuit du QMC. L'équipe de nuit, déjà en mode dégradé par faute d'effectif, a dû être au four et au moulin.

Le détenu D. au 2G, qui depuis quelques temps montraient des signes de fièvre à complètement vriller. Après s'être retrancher dans sa cellule en entassant son frigo et mobiliers devant sa porte de cellule, a menacé de s'en prendre à lui et au personnel. Les personnels ont géré cette situation délicate tout au long de la nuit, pour qu'enfin, vers 3h00 du matin, l'HO puisse être effectué. L'intervention a été particulièrement longue et difficile avec un détenu de terminé et virulent qui, armé de son couteau de cantine, a essayé tout au long de l'intervention de s'en prendre aux agents, heureusement, sans y parvenir.

Comme si cela ne suffisait pas, le détenu C, à déclencher à de multiples reprises l'alarme incendie du QID tout en provoquant un début d'inondation évité grâce à l'intervention rapide des agents. Les personnels ont dû intervenir pour éviter que le de but d'inondation ne fasse trop de dégât. Ce

détenu qui a complètement détruit une cellule du QI en début de semaine, est au bout de son parcours moulinois, il est grand temps qu'il parte !

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulines félicite les personnels pour leur professionnalisme exemplaire et leur sang-froid tout au long de cette nuit éprouvante pour les organismes et les nerfs.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulines rappelle que les services de nuits en sous-effectif sont et restent une situation préoccupante et dangereuse qui doit être évité au maximum. Seul un apport conséquent en personnel pourra permettre au personnel de travailler en sécurité et d'en finir avec ces rythmes infernaux.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulines alerte sur la situation du QMC où la tension reste encore palpable malgré ce calme apparent en détention classique. Plusieurs situations sont explosives, il va falloir agir avant qu'il ne soit trop tard.

Pour le bureau local,
Cédric Rochis



CP MOULINS

Fouille sectorielle QMA

Le 05 septembre 2023

Ce lundi soir, une opération de fouille sectorielle a eu lieu au Respecto du QMA sur 6 cellules.

Cette fouille a mobilisé de nombreux personnels de l'établissement.

Elle s'est déroulée dans le calme et a permis la saisie de téléphones, chargeurs, de produits stupéfiants et de divers objets interdits.

Cette opération est une bonne chose qui permet de remettre de l'ordre au sein de notre détention et envoie un bon signal à nos usagers pas trop contraints.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins félicite les personnels mobilisés pour leur disponibilité et leur professionnalisme.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins espère que ce type d'opération sera régulièrement organisé sur le CP.

Pour le bureau local,
Cédric Rochis

CP MOULINS

Nous ne devrions plus en être là !

Le 26 octobre 2023

Depuis le 26 août, L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins exige le départ du détenu M. Les agents ont été patients, résilients, gé-

rant avec calme et sang-froid ce détenu. Il revient de son second séjour en hôpital psychiatrique, ce qui ne semble pas l'avoir ramené à la raison !

De son retour, il s'en est pris violemment aux personnels et tout son arsenal y passe !

Insultes, menaces, crachats et jets d'urine, tout au long de l'après-midi, jusqu'au service de nuit.

Depuis le mois d'août, pas moins de 25 CRI ! Sans compter le nombre de dépôts de plainte dont il fait l'objet !

L'énergumène prend racine dans une cellule au QD qu'il occupe très régulièrement à force d'insultes, de menaces et autres voies de fait à l'encontre des personnels.

Une demande de transfert pour mesure d'ordre court depuis fin août et RIEN !

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins exige le départ immédiat du détenu M. La DISP doit arrêter de tergiverser et trouver une solution de toute urgence.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins félicite les agents pour leur professionnalisme et se tient à leur disposition pour les aider dans leurs démarches.

Pour le bureau local,
Cédric Rochis

CP RIOM

REFUS DE REINTEGRER
MA2

Riom, le 15 novembre 2023

Le 14 novembre 2023 à 17h15, à l'issue du 2ème tour de promenade MAH2, 22 détenus ont refusé de réintégrer leur cellule bloquant ainsi la cour de promenade.

Quatre détenus ont été identifiés comme étant les meneurs du groupe. En cause, le PPI de la veille qui aurait causé des désagréments à ces messieurs.

Les détenus ont été réintégrés vers 19h15 !!!!

Seuls deux détenus sur quatre ont été mis en prévention au quartier disciplinaire faute de cellules utilisables...

Ufap Unsa Justice du CP Riom félicite les collègues pour leur réactivité et leur professionnalisme lors du mouvement.

Ufap Unsa Justice du CP Riom demande le transfert des 4 détenus à l'origine de ce mouvement ainsi que des sanctions exemplaires pour les autres.

Ufap Unsa Justice du CP Riom demande à ce que le partenaire privé soit réactif à l'utilisation des cellules au quartier disciplinaire pour la sécurité et le bon fonctionnement de l'établissement.

Le secrétaire local UFAP-Unsa justice Riom
Jean-Paul BREBION



CP RIOM

Y 'a comme un pépin!

Riom, le 22 novembre 2023

Lorsque l'on pense avoir tout vu dans notre administration, il suffit d'un message en fin de journée pour qu'elle nous surprenne encore !

En effet la personne détenue B. du quartier d'isolement a déclaré à sa CPIP son intention de garder des pépins de pomme afin d'en extraire du cyanure.

Nos collègues du Quartier Disciplinaire ont reçu hier sur leurs boites mail respectives une consigne émanant du directeur adjoint qui leur demande de faire attention au stockage de pépins de pomme (pas plus de 30 pépins en cel-

lule) !

A se demander si certains n'auraient pas la cervelle en compote...

Plutôt que de nous faire chercher des pépins de pomme en cellule, puisque l'aliment est présumé dangereux, il conviendrait de le retirer des éléments à distribuer à la population pénale et de l'interdire en cantine.

Il faudra d'ailleurs se pencher sur une problématique identique, du cyanure est présent aussi bien dans les pépins de poire, d'abricot, de pêche, etc...

Le principe de précaution si souvent brandi pour tout et n'importe quoi, devrait conduire nos penseurs à retirer tous ces produits potentiellement

toxiques.

Tant qu'on y est, la cigarette, accessible en cantine, produit lors de sa combustion des goudrons, des gaz toxiques (dont l'acide cyanhydrique) et des métaux lourds.

L'[UFAP UNSA Justice](#) demande à la direction de retirer de la détention tout objet ou aliment pouvant s'avérer dangereux (briquet, allumettes, couverts en métal, verre, drap, huile, etc...) et d'adapter le menu de ce type de pensionnaires.

[Le bureau local Ufap Unsa Justice du Cp Riom](#)
JP BREBION

CP RIOM

A quoi bon tout cela ?

Le 06 décembre 2023

Les détenus n'ont qu'à bien se tenir !

Lors de la commission de discipline du mercredi 29 novembre, un détenu connu comme loin d'être exemplaire, a été condamné à 12 jours de quartier disciplinaire pour détention de stupéfiant.

À partir de là, rien d'étonnant me direz-vous !

OUI, MAIS...car il y a de plus en plus souvent un MAIS dans notre administration. Tout d'abord, ces nombreux jours de sursis (20) n'ont pas été révoqués.

Ensuite lors de son entrée au QD, ce détenu « modèle » s'en est rapidement pris à la fenêtre nouvellement changée.

Le président de la commission est donc venu le voir à la fin de la CDD, pas pour le sermonner, mais pour lui expliquer que s'il se tenait à carreau le Week-end, « on verrait lundi ».

Et bien, on a vu : lundi 04 décembre à 11h30, coup de téléphone et sortie du QD pour ce gentil détenu qui a pu réintégrer la MAH2 en bombant le torse ! Fenêtre sauvée, crédibilité HS !

Ce même détenu au comportement « exemplaire » a 2 jours plus tard, violemment agressé un collègue à son étage ... Si seulement il avait purgé sa peine initiale de QD rien de tout cela ne serait arrivé... encore une gestion à l'image de notre belle ERA.

L'[UFAP UNSA Justice](#) apporte son sou-

tien aux collègues qui effectuent leurs missions consciencieusement et qui peuvent se demander à quoi bon tout cela.

L'[UFAP UNSA Justice](#) pointe la responsabilité du chef de service sur cette affaire. L'[UFAP UNSA Justice](#) demande que soient stoppés les aménagements de peine de quartier disciplinaire.

Pour l'[UFAP UNSA Justice](#) de Riom, le mot est passé en détention : il suffit de menacer de casser la fenêtre et on obtient tout ce qu'on veut. Et c'est avec des comportements comme ça qu'on pense être crédibles ?

[G.REBOUR secrétaire adjoint](#)

CP AITON

LES COMPTES NE SONT PAS BONS

Le 03 août 2023

Suite à l'annonce de l'arrivée de seulement 2 personnels pour la 215ème promotion de surveillant, l'[UFAP UNSa Justice](#) a été reçue par la direction locale pour mettre en lumière les difficultés à venir.

Refaisons les comptes ensemble :

115 agents « disponible » au service au 1^{er} juillet 2023.

→ 12 départs de personnels suite à la mobilité du 1^{er} semestre 2023 (départ fin août 2023)

→ 2 départs à la retraite (départ au 1^{er} septembre 2023)

→ 1 licenciement

→ 7 arrivées de personnels de la 214ème promotion de surveillant (arrivé fin juillet 2023)

→ 2 arrivées de personnels de la

215ème promotion de surveillant (arrivée fin août 2023)

S'ajoute à cela 7 personnels indisponibles au service.

Au total, au 1^{er} septembre 2023, nous ne serons plus que 109 personnels disponibles au service pour un organisme de référence totalisant 129 personnels.

LES COMPTES NE SONT PAS BONS MONSIEUR LE DAP

Les agents sont déjà bien éreintés, impossible de croire que les corps tiendront un rythme effréné jusqu'à la prochaine sortie d'école.

Rappelons également que le C.P. AITON est déjà sous dotée en personnels du simple fait qu'il s'agit là d'un établissement du plan 13000, l'[UFAP UNSa Justice](#) demande à ce que ceux qui se présentent comme des managers montrent enfin qu'ils sont capables d'autre chose que de suivre aveuglément les con-

signes qui tombent de Paris (ou de Lyon).

L'[UFAP UNSa Justice](#) Exige toujours une arrivée massive de personnels...

L'[UFAP UNSa Justice](#) Remercie l'ensemble des personnels présents au service.

L'administration se doit de réagir, et tout mettre en œuvre pour combler au plus vite cette hécatombe. Actuellement, les personnels parviennent tant bien que mal à maintenir la structure à flots mais à quel prix ?

Jusqu'à quand ? Il y a urgence !

L'[UFAP UNSa Justice](#) Sera vigilante quant aux prochaines arrivées de personnels, il est hors de question de faire à 109 le travail de 129 agents.



La secrétaire Locale
CP AITON
Annabelle CADET

CASE BLANCHE

LE 10 Novembre 2023

Depuis plusieurs semaines, voire mois, les coups de téléphone s'enchaînent et se ressemblent : ce sont des rappels !! Tous les agents sont concernés, postés, brigades, postes fixes... personne ne passe à travers...

Et malgré cela, il arrive parfois que les rappels ne puissent pas combler tous les postes et que certaines cases restent blanches sur la feuille d'appel, ce qui engendre des étages non couverts pas un personnel, obligeant un autre agent à prendre 2 étages le temps de trouver une solution !!

Les agents sont épuisés, ils explosent le quota des 108 heures par trimestre et quand ils ont le malheur de poser un arrêt maladie, pour certains, les contrôles et les menaces tombent au nom de la sacro-sainte lutte contre l'absentéisme!

COMME SI CA NOUS AMUSAIT DE NOUS ARRETER ALORS

Environ 250 rappels ont été effectués sur le mois de Novembre, comment va se finir 2023 ?

Pour L'UFAP UNSa Justice, c'en est assez, il n'est plus possible de continuer ainsi !

L'UFAP UNSa Justice félicite les personnels pour leur professionnalisme et leur disponibilité, mais leur rappelle que leur santé a un prix.

L'UFAP UNSa Justice exige qu'une solution soit trouvée, urgemment.

L'UFAP UNSa Justice veillera à l'état des effectifs en personnel du CP Aiton et surveillera l'état de santé de ses personnels !

La secrétaire Locale

Annabelle CADET

CP AITON

ufap.cpaiton73@gmail.com

CP VALENCE

Un établissement en surchauffe

Valence, le mercredi 12 juillet 2023

Alors que des bagarres éclatent ici ou là sur le Centre pénitentiaire de Valence, que les projections n'ont jamais été aussi conséquentes, que l'établissement connaît son plus gros taux de postes laissés vacants avec un manque d'effectifs ahurissant, on constate que la tension monte de manière inquiétante.

Hier mardi 11 juillet en fin d'après-midi, un détenu non content de son téléviseur défectueux, s'asperge d'eau avant de déclencher un gros incendie dans sa cellule.

Les personnels pénitentiaires Valentinois ont une fois de plus fait démonstration de leur engagement en intervenant rapidement dans la cellule en feu pour extraire de la cellule calcinée le détenu pour lui sauver la vie...

Ce dernier les a copieusement remerciés par des insultes, des menaces et des tentatives d'agressions physiques !!

Fort heureusement aucun blessé n'est à déclarer !

Les collègues sont unanimes, ils sont à bout de souffle, il est

devenu compliqué d'exercer les missions de personnels de surveillance sur notre établissement.

Pour pallier à ce manque d'effectif, certains collègues ont effectué jusqu'à 90H supplémentaires par mois !!

Pour ces heures et autres indemnités, ces derniers se sont vu dire par l'administration que ces traitements datant du mois d'avril qui devaient être payés en juin, le seront que fin août suite à des problèmes informatiques...

Certains collègues avaient tourné comme des avions durant le printemps pour pouvoir en profiter cet été avec des vacances bien méritées, force est de constater que le traitement de leur situation ne sera teinté que de mépris.

Pour l'UFAP Unsa Justice, la situation globale démontre une fois de plus que malgré les rudes conditions de travail (sous-effectif, chaleur ambiante, surpopulation...), les personnels gardent le navire à flot malgré le manque de reconnaissance dont ils font l'objet. Il est temps que ça change...



Pour le Bureau local UFAP Unsa Justice de Valence,

Sylvain ROYERE

CP VALENCE

TRAFIC EN DETENTION

De pire en pire - de mieux en mieux

16/08/2023

Au même titre que les autres établissements de notre administration le CP de Valence n'est pas en reste sur le sujet du trafic en détention.

- Nous aussi nous subissons le fléau des projections !!

- Nous aussi nous sommes gangrénés par le trafic en détention !!

- Nous aussi subissons les livraisons par drones !!

Ce fléau interdit la banalisation de ses effets en détention, nous ne comptons plus les actes de violence en promenade.

Les saisies de stupéfiants, de plus en plus conséquentes, effectuées lors de fouilles individuelles et/ou inopinées. Le nombre plus que grandissant de téléphone dernières générations trouvés çà et là dans les cellules (et de façon exponentielle sur les QMC...).

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence tient à rappeler que

les téléphones peuvent servir également à préparer des actes graves

Ces trafics renforcent l'insécurité en détention, ce qui induit que le combattre est une affaire de toutes et de tous !

Ça c'est la théorie, car en pratique on se rend compte malheureusement qu'il y a des coups de canifs dans le contrat et ce qui s'est réalisé lundi est plutôt un coup de pelleuse dans ce même contrat. En effet une visiteuse se présente à la PEP pour un UVF, les agents présents se rendent compte que cette dame dissimule des objets et/ou denrées sans compter sur le fait que l'odeur qui se dégageait de cette dame était digne d'un « coffee shop ». Bien évidemment le portique de détection s'est affolé à son passage. Elle a été invitée à retourner à l'accueil famille pour se délester de ce qu'elle dissimulait pour pouvoir se rendre tranquillement à son UVF.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence aimerait savoir pourquoi cette dame a été autorisée à rentrer ?



CP VALENCE



L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence aimerait savoir si la police a pas été contactée car c'est un délit puni jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amendes (art 454-35 du CP) ?

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence aimerait savoir si le procureur de la république a été saisi dans le cadre de l'article 40 du CPP ?

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence exige la suspension sinon le retrait du permis de visite à cette visiteuse ainsi que la suppression des UVF au détenu visité !

Pour L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence cette gestion

de « bon père de famille » est un pied-de-nez aux agents qui soit en détention ou soit sur d'autres secteurs, ont fait de cette lutte contre les trafics un combat de tous les instants.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence remercie les agents de tous grades et de tous corps confondus qui ont conscience de la sécurité de l'établissement et des personnes du CP de Valence mais ne comprendra définitivement pas les autres....

NOTRE SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS !!!!

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice |
chemin Joseph Astier CP Valence
Fabrice Salamone – secrétaire adjoint

CP VALENCE



Allo y a quelqu'un....

A Valence, le lundi 11 septembre 2023

La situation RH au sein du CP de Valence est des plus catastrophique, les effectifs en personnels fondent comme neige au soleil, mais les missions elles demeurent identiques voire démultipliées.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence n'a de cesse de tirer la sonnette d'alarme mais là, c'est la corne de brume que nous activons et il serait bon qu'elle soit enfin entendue !!!

A Valence les agents sont usés, ils sont broyés, par une administration qui leur en demande toujours plus, sans leur en donner les moyens. Les agents présents se doivent de répondre à la multitude des mouvements, à la multitude des rendez-vous, à la multitude des activités...

Et cela avec des compteurs d'heures supplémentaires qui explosent, avec le funeste effet miroir de diminuer le nombre de jours de repos.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence exige la mise en place d'un seuil d'alerte en fonction du ratio des agents présents. Quand celui-ci est atteint :

Les changements de cellules sont reportés !

Les tournois sportifs sont annulés !

Les entretiens/audiences sont reportés !

Les activités sont annulées !

Les consultations médicales limitées à l'indispensable !

Nous exigeons le retour au strict minimum :

Les promenades !

Le scolaire limité à l'essentiel !!

L'accès aux soins pour les urgences !

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence demande que le seuil d'alerte soit mis en place dès 75% de taux de couverture en personnel de surveillance.

Nous demandons également le déplafonnement des 108 heures jusqu'à la fin de cette situation.

Le problème est endémique dans notre administration qui du coup est complètement à la ramasse en pondant une réforme axée sur la précarisation de notre métier en estimant que des surveillants contractuels viendront pour renforcer les effectifs. Mais quelle hérésie de penser cela car quand les premiers arriveront et qu'ils prendront conscience de ce splendide foutoir, ils feront comme nos camarades de la police et de la gendarmerie.

ILS PRENDRONT LA POUDRE D'ESCOMPETTE !!

Pour L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence
Fabrice SALAMONE – Secrétaire Local Adjoint

CP VALENCE

A Valence la pipe est offerte...

Pas une semaine sans que notre établissement soit pollué par les projections. Pas une journée sans la saisie de stupéfiants. Nous ne comptons plus les jours d'accidents de travail suite à des agressions dont les points d'origines sont le trafic en détention et la lutte contre le caïdat.

Nos établissements sont devenus de véritables passoires où tout rentre et tout se consomme impunément.

Lors des fouilles de cellules il n'est pas rare de trouver des dispositifs artisanaux facilitant l'injection et la consommation des drogues dites dures. Mais là ce sont des pipes à cracks qui ont été découvertes, et adoubees par le ministère de la santé, car distribuées à l'USN1 par l'intermédiaire d'une association de lutte contre la propagation des maladies.

Et la lutte contre les trafics on en parle ???

Distribuer ce type de matériels en détention c'est le faciliter/l'entretenir/le favoriser !!!

Pour l'UFAP UNSa Justice du CP de Valence c'est NON !!!

Pour l'UFAP UNSa Justice du CP de Valence il est hors de question de cautionner cela et de fermer les yeux ! Nous avons de ce fait interpellé immédiatement la direction de l'établissement en lui demandant de faire stopper cette hérésie. En effet il est impensable que nos détentions se transforment en « coffee shop » où les détenus peuvent choisir tout et n'importe quoi pour satisfaire leurs addictions. Il serait plus judicieux de proposer une prise en charge médicale des plus adaptées au lieu de faciliter la prise de ce poison et surtout dans nos établissements.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence a été entendu !!!

La direction nous répond ce jour avoir été mise devant le fait accompli et comprenant notre saisine a fait stopper cette mascarade à titre conservatoire en attendant de réelles mesures de prises en charge.

A Valence le 14/11/2023

Pour l'UFAP UNSa Justice du CP de Valence

Le secrétaire local
Fabrice SALAMONE



CP VALENCE

Flash info
Stupeur et énervement !!!

C'est avec un énervement non dissimulé que votre bureau local de l'UFAP UNSa Justice du CP de Valence constate l'angélisme de notre direction en ce qui concerne le traitement des sanctions disciplinaires !

Comment peut-on être magnanime envers un détenu agresseur de bleu ?

Comment peut-on, pour je ne sais quelle raison, accorder le bénéfice du doute à un agresseur qui assume son geste ?

L'agression sauvage dont a été victime notre collègue vendredi dernier est adoubee par cette même direction qui se

dit au soutien de ses personnels !

TAPEZ DU BLEU, NE VOUS GÊNEZ PAS, NE VOUS INQUIÉTEZ PAS, UN GENTIL SURSIS VOUS SERA OFFERT EN COMMISSION DE DISCIPLINE !!

En réponse à cette décision des plus ubuesques, votre bureau local UFAP UNSa Justice du CP de Valence fait appel à :

Un débrayage de 15 minutes demain matin dès l'appel (pour commencer...) !

A Valence le 27/11/2023

Pour l'UFAP UNSa Justice du CP de Valence

Le secrétaire local

Fabrice SALAMONE

MA GRENOBLE VARCES

Coup de chaud sur Varcès

15 JUILLET 2023

La semaine dernière la détention a connu un feu aux ateliers, apparemment suite à une soudure faite par une entreprise extérieure sur la plomberie. À cause de l'importance de l'incendie, il a fallu placer une bonne partie des détenus hébergés sur les cours de promenade, et même envisager leur transfert en urgence vers d'autres établissements.

Heureusement, grâce au professionnalisme des surveillants et des officiers, la mise en sécurité de l'établissement a permis aux pompiers et aux ERIS de prendre en charge l'incident dans de bonnes conditions.

Dans la même semaine il a aussi fallu s'occuper du mur de séparation des cours de promenade fait par une entreprise extérieure en 2008. Le seul

moyen trouvé a été de condamner les deux cours vu l'importance du risque que ce mur s'effondre.

Ceci a engendré de grosses modifications dans les horaires des promenades et la gestion de l'étage pour les surveillants.

Actuellement sur l'établissement beaucoup de départs de personnels, mais pas beaucoup d'arrivées, MANQUE de personnel, arrêts maladies, très peu de sorties d'école pour combler les problèmes d'effectifs. Les agents sont fatigués à bout de souffle, de vrais couteaux suisses, grâce à eux nous réussissons à avoir une détention calme en dépit du fait, par exemple, que le nombre de 1er surveillant est en chute libre et que les faisant fonctions prolifèrent.

Le bureau local UFAP UNSa Justice félicite les personnels pour leur professionnalisme sans faille dans des conditions qui ne cessent de se dégrader.

Le bureau local UFAP UNSa Justice demande des moyens humains pour fonctionner normalement, rappelons que le taux d'occupation dépasse régulièrement les 150%.

Le bureau local UFAP UNSa Justice demande à ce qu'un audit sécurité incendie soit réalisé par une entreprise extérieure. C'est la deuxième fois que les ateliers sont ravagés par les flammes.

Le bureau local UFAP UNSa Justice demande à l'administration de prendre enfin en compte la situation du CP Grenoble.

Le bureau local UFAP UNSa Justice demande à la Formation Spécialisée du CSA Interrégional de faire une enquête sur l'incendie, ses causes et ses conséquences.

CP Grenoble

Pour L'UFAP UNSa justice

Le secrétaire local

A. TRIERWEILER

ufap.cp.varces@gmail.com

MA GRENOBLE VARCES

Appel à la mobilisation

Le 30 Novembre 2023

Le bureau local UFAP appelle à la mobilisation ce vendredi 01 décembre 2023.

Le bureau relève quelques dysfonctionnements au sein de notre structure :

-En effet la visite du CGLPL venant se greffer à l'incendie des ateliers de cet été, les galères n'ont cessé de s'enchaîner.

Le rapport du CGLPL faisant état d'une surpopulation pénale s'élevant à 173 %, d'un manque de moyens humains, la fatigue des personnels engrangeant des heures supplémentaires exponentielles, la succession de travaux réalisés dans des conditions de sur-occupation impacte fortement le fonctionnement de l'établissement se trouvant déjà en mode dégradé.

Le manque de considération des personnels lorsque le RETEX sur l'incendie qui devait avoir lieu cette semaine a été annulé au dernier moment et sans raison, laissant ainsi les

agents qui avaient besoin de s'exprimer, privés de toutes paroles libératoires. Cet incendie aurait pu provoquer la mort de plusieurs personnels, mais en vain la DISP reste muette.

De plus, dernièrement un de nos collègues (6 jours d'ITT) a fait les frais d'un pensionnaire mécontent en l'assenant de plusieurs coups de poings.

La galère continue ces derniers jours avec l'augmentation de cellules non chauffées (11 °C pour certaines), le NED en panne impactant fortement les ressources RH et en retournant aux bons de cantines papiers.

La nonchalance de la DISP laissant ainsi l'ensemble des personnels dans un sentiment d'abandon et de mépris, nos conditions de travail découlent des conditions de détentions.

ENEZ NOMBREUX DEVANT LES PORTES à COMPTER DE 7H !

Pour L'UFAP UNSa justice

La secrétaire locale

M.HODAPP

MA GRENOBLE VARCES

TROP C'EST TROP!

08 décembre 2023

Hier après-midi, des incidents au sein de la MA se sont enchaînés mettant à mal les personnels à bout de souffle!

-Le premier incident ayant eu lieu au Quartier Disciplinaire avec un feu déclenché par un détenu mécontent de la décision disciplinaire prise à son encontre (insultes sur personnel et agression sur co détenu).

-Ensuite lorsque notre collègue 1^{er} surveillant allait refermer la porte de la cour de promenade, le détenu S s'est engouffré vers la sortie ne répondant pas à la question du 1er surveillant de savoir où il allait, c'est alors que notre cher pensionnaire l'a assené d'un violent coup de poing sans aucune raison au niveau de l'arcade sourcilière (4 points de suture).

Pour information notre collègue avait déjà fait les frais la semaine dernière jour pour jour, d'un détenu P qui avait insulté et avait porté une gifle au visage du 1^{er} surveillant sans mobile apparent.

Et enfin une bagarre s'est produite au gymnase incriminant plusieurs détenus, 26 détenus présents pour 2 contractuels au sport !

Ces incidents ont mobilisé une grande partie des personnels répondant toujours présents et se trouvant dans un grand état de fatigue.

Le Bureau local [UFAP UNSa justice](#) déplore et condamne

cette violence gratuite, les agressions récurrentes ces dernières semaines sur nos personnels au sein de notre structure.

Le Bureau local [UFAP UNSa justice](#) apporte tout son soutien et se tient à la disposition de notre collègue agressé.

Le Bureau local [UFAP UNSa justice](#) demande de toute urgence le transfert immédiat de ce détenu vers une structure adaptée.

Le Bureau local [UFAP UNSa justice](#) félicite l'ensemble des personnels pour leur investissement, leur professionnalisme.

Le Bureau local [UFAP UNSa justice](#) constate que l'on en est plus au niveau des risques psychosociaux, mais que pour nombre de personnels, le risque est dépassé puisqu'il est réalisé.

Le Bureau local [UFAP UNSa justice](#) constate le dépérissement moral et physique des agents depuis de nombreux mois et rien n'indique que les choses vont s'arranger.

Des solutions doivent être trouvées en urgence, parce qu'entre la structure qui menace de s'écrouler et les conditions de service des personnels, **RIEN NE VA PLUS à GRENOBLE VARCES !**

Pour L'UFAP UNSa justice

La secrétaire locale

M.HODAPP

ufap.cp.varces@gmail.com

MA ST ETIENNE

Des conditions de travail intolérables

Le 10/07/2023

Au vu de nos dernières discussions l'UFAP UNSa Justice de Saint-Étienne a bien compris qu'entre sécurité et service social la direction avait choisi son camp.

La direction a clairement fait comprendre à l'UFAP UNSa Justice, lors du dernier entretien qu'elle ne changerait pas sa façon de faire et que pour elle, le dialogue social s'arrêterait à " je fais comme je veux et si cela ne vous plaît pas c'est pareil ". Soit. Chacun prendra ses responsabilités quand la cocotte-minute LA TALAU explosera.

Ce que notre Organisation Professionnelle attend de cette direction, c'est de faire en sorte que les conditions de travail des survivants, pardon des surveillants, soit a minima conforme au droit du travail. Car si l'on décrit aujourd'hui un endroit avec les fenêtres recouvertes de moisissures, ne fermant pas correctement, des fils électriques dénudés traînant au sol, les murs perforés, une fuite d'eau s'écoulant sur une gaine électrique...

On parle bien de postes tenus par des personnels, et pour nombre d'entre eux, 24/24 et 365/365...

L'UFAP aurait pu décrire la PEP avec une telle quantité d'écrans, qu'il faudrait 2 personnes pour simplement les surveiller. Dans ce poste, il y a des gaines techniques éclatées, un fauteuil qui a des mousses en guise d'accoudoirs tenu par des colliers en plastique des fils électriques qui pendent de partout un bouchon de stylo faisant office de calle afin que le bouton servant à ouvrir le portail d'entrée, organe de sécurité par excellence, fonctionne presque à chaque coup.

Que la direction se moque allègrement de ses agents c'est de notoriété publique à la Talau et on ne peut que constater que nos patrons sont plus inquiets des conditions de détentions de nos usagers pas tellement contraints que des personnels envers lesquels ils ont pourtant une obligation de résultat sur la prévention des risques.

L'UFAP UNSa Justice de Saint-Étienne exige que la direction entreprenne dans les plus brefs délais des travaux de réhabilitation des miradors et de la PEP.

L'UFAP UNSa Justice de Saint-Étienne demande à ce que soit complètement réorganisée la porte d'entrée principale, nous avons des projets à soumettre à ce propos.

L'UFAP UNSa Justice de Saint-Étienne soutiendra de manière active les surveillants dans tous les mouvements qu'ils souhaiteront organiser si leurs conditions de travail ne sont pas très prochainement améliorées.

Pour L'UFAP UNSA JUSTICE DE SAINT ETIENNE

Thierry MACHARD



ur.lyon@ufap.fr

MA ST ETIENNE

Dur dur d'être à la talau

Le 19/07/2023

Ces derniers temps, la situation du Cp la Talaudière est très préoccupante, l'heure est au désespoir, à la fatigue, et plus encore à un manque considérable de soutien d'une direction peu réceptive et caractérisée par un amateurisme déconcertant !!!

Pour l'établissement, soi-disant le plus vétuste de France, la Talaudière est loin d'être épargnée.

Les causes de cette descente aux enfers, sans être très originales, sont multifactorielles :

- un manque d'effectif chronique
- une surpopulation carcérale exponentielle
- des charges de travail en constante augmentation

tion

- des rythmes de travail démentiels
- La transformation du mode dégradé en mode coutumier

Les collègues sont fatigués, au bord du Burn out. Les sur-

veillants se voient très souvent enchaîner les journées de 12 heures, sur plusieurs postes à la fois, et bien souvent sans pause méridienne.

Le fonctionnement en mode dégradé est permanent et touche tous les corps présents au CP.

L'UFAP Unsa Justice de St Etienne rappelle l'obligation de résultat à laquelle est astreint l'employeur et constate qu'à ce jour, elle ne se donne même pas l'obligation de moyens. Si cette situation devait perdurer, l'UFAP saisira l'inspection du travail.

L'UFAP Unsa Justice de St Etienne demande à la direction le respect du règlement intérieur, la reprise en main de la détention, notamment sur le volet disciplinaire, afin de retrouver une certaine adhésion des agents.

L'UFAP Unsa Justice de St Etienne, ne cesse de féliciter les collègues pour leur courage et leur professionnalisme, face cette situation désespérante !!



Pour l'UFAP-Unsa Justice St-Etienne
Stéphane PERROT

MA ST ETIENNE

TOUJOURS PAREIL

Le 09/11/2023

Une nouvelle fois, deux agents ont dû payer les pots cassés suites aux défaillances de notre administration. Deux agents se sont ramassés la trappe d'accès du mirador, d'environ 15kilos, sur la tête !!! le vérin qui devait normalement assurer la sécurité des collègues lors de la relève ne fonctionnait plus depuis plusieurs jours. Les officiers n'étaient pas au courant, la direction non plus les services techniques ne le savaient pas !!! Bienvenue dans la pénitentiaire 2.0 enfin surtout ZÉRO, car la seule réponse qui nous a été donnée c'est :

« Pourquoi n'ont-ils pas envoyé un mail ? »

POURQUOI ???

Peut-être parce qu'un surveillant de coursive n'a pas vraiment le temps de faire un mail quand il gère deux étages

Peut-être qu'un surveillant au mirador n'a pas d'ordinateur dans le mirador

Peut-être que dans le mirador, il existe des cahiers spécifiquement créés pour marquer les défauts et autres problématiques du mirador qui doit être signé par un officier et la direction

Peut-être parce que ce même cahier ou il est signalé depuis 2 semaines que le vérin est HS n'a pas été signé depuis le 2 octobre 2023 !!

Ou tout simplement parce que la direction se fout totalement de la sécurité des agents et qu'elle ne se sent absolument pas concernée et que ce cahier n'existe que pour sanctionner les agents qui l'auraient mal rempli.

Les directions changent mais pas les méthodes, plus rapides à faire nettoyer le terrain de foot pour organiser une pseudo rencontre entre des détenus et leurs enfants que pour assurer la sécurité minimale des agents.

Peut-être que nous devrions nous aussi faire venir les journalistes du progrès.

L'UFAP Unsa Justice de saint Étienne a déjà écrit sur le sujet trop de fois trop souvent, nous avons essayé de faire changer les choses par la diplomatie et le dialogue. Face à une telle attitude de la direction qui se perpétue malgré les changements de tête, l'UFAP Unsa Justice demande à ce que le médecin de prévention soit avisé de cette problématique et se réserve le droit de faire prochainement appel à l'inspection du travail si une solution n'est pas trouvée dans les plus brefs délais pour remédier à la situation.

L'UFAP Unsa Justice de saint Étienne apporte tout son soutien aux agents blessés et les accompagnera dans toutes leurs démarches.

Pour l'UFAP-Unsa Justice St-Etienne,
MACHARD Thierry



CP ST QUENTIN FALLAVIER

VEHICULES INCENDIES AU PREJ
DE SAINT QUENTIN FALLAVIER

Lundi 14 novembre 2023

Aux environs d'1H00 ce matin, trois individus se sont introduit sur le parking interne du PREJ.

Cinq véhicules sont calcinés malgré l'intervention des secours.



Quelle qu'en soit la motivation, cet acte assurément criminel, remet en cause une fois de plus la sécurisation de ce lieu sensible. Un simple grillage sépare en effet le parking de la voie de circulation. Les véhicules sérigraphiés

bien visibles sont exposés donc faciles à cibler.

L'UFAP UNSa Justice s'était inquiété dès l'ouverture du PREJ des risques inhérents à cette super-exposition.

En 2021 déjà, le véhicule d'un surveillant était incendié sur le parking réservé au personnel.

Des travaux de sécurisation réclamés par l'UFAP étaient alors entrepris mais l'administration pénitentiaire n'estimait pas utile d'étendre ces travaux au parking du pôle d'extraction judiciaire.

Une économie qui se paye le prix fort aujourd'hui !

Une enquête de gendarmerie est évidemment ouverte mais l'engagement de travaux de sécurisation du parking du PREJ reste une urgence donc doit se préoccuper notre institution.

C'est la demande que L'UFAP UNSa Justice adresse une fois encore à notre administration !

Le bureau UFAP UNSa Justice

MA BONNEVILLE

LE BATEAU COULE

Le 19 Septembre 2023

Notre établissement connaît des moments difficiles :

La surpopulation pénale atteint son paroxysme, le Quartier Hommes dépasse désormais régulièrement les 180% d'occupation, plus de 50 matelas au sol en moyenne, 309 détenus pour 187 places théoriques.

La coupe est pleine !!!

La tension est grande en cellule et sur les cours de promenades, A quand une agression grave d'un personnel ?

Le quartier arrivant déborde, impossibilité d'affecter les arrivants en détention classique par manque de place.

Pour notre direction l'important n'est pas là ! Privilégions les statistiques !!!! Combien de contre appels, combien d'audiences canicules, combien d'articles L225 ? Il faut montrer auprès de la hiérarchie que nous sommes de bons élèves.

Ouvrir un module Respecto dans ces conditions est inconcevable ! D'ailleurs, l'ouverture se fait sans convocation d'un CSA au préalable : **Une parodie de dialogue de social**

Que dire de la gestion de la panne des électro serrures ? 3 semaines pour retrouver un fonctionnement sécuritaire. Des mouvements maintenus, ouverture PEP par le PCI, PCC en panne.

Il a fallu une contestation de votre personnel pour que vous preniez conscience des choses !

Que dire de l'audit DAP qui doit intervenir le 27 septembre sur la qualité de vie au travail ? Des convocations de personnels choisis par notre CE afin de masquer la réalité et enjoliver la situation.....

L'UFAP UNSa Justice exige que des transferts aient lieu rapidement, il n'est pas tolérable que la MA Bonneville soit autant laissée à l'abandon. La distance avec les instances Lyonnaises n'excuse pas tout L'UFAP UNSa Justice demande à ce que des renforts en personnels soient octroyés à notre structure, le fonctionnement dégradé ne devant pas durer outre mesure.

L'UFAP UNSa Justice indique que les agents sont épuisés et qu'il est temps que des réponses efficaces soient apportées, car les choses trainent depuis plusieurs mois.

L'UFAP UNSa Justice demande à être entendue par le représentant DAP présent le 27 septembre afin d'avoir un avis global et objectif des conditions de travail et de management.

La fronde est proche, votre personnel est à bout !!!!



Pour l'UFAP UNSa Justice
MA Bonneville
S.LAHIOUEL
A.GOMEZ

<p>MA BONNEVILLE APPEL A LA MOBILISATION Le 03 octobre 2023 Encore une journée de tension. Le 03 Octobre 2023, la tension est montée d'un cran à l'établissement : 4 personnels blessés ! Un détenu a refusé de réintégrer la cour et s'en est pris violemment à nos collègues. Bilan 2 blessés. Une bagarre générale en cours de promenades entre clans. Bilan 2 blessés pour avoir porté assistance à des personnes détenues en danger. En un mois se sont 7 agents qui ont été pris à partie par des détenus. Encore une fois, le personnel de détention si souvent méprisé, répond présent au détriment de sa santé. L'UFAP UNSa Justice apporte tout son soutien aux personnels blessés lors des interventions et les aidera pour</p>	<p>toutes les démarches administratives nécessaires. Les journées sous tension deviennent la règle au sein de l'établissement, les incidents sont de plus en plus fréquents, et l'établissement ne désemplit pas. 59 matelas au sol encore recensés récemment. La gestion des agressions est inexplicable, les détenus prétextent une crise suicidaire et ils se voient octroyés une place au quartier arrivant ! Quelle sanction ! Ils ne recommenceront plus ! Les agents sont à bout. Ils ne peuvent plus travailler dans ces conditions ! L'UFAP UNSa Justice salue le professionnalisme ainsi que la solidarité des agents qui travaillent dans de telles conditions de surpopulation sous fond de manque d'effectif. L'UFAP UNSa Justice a déjà tiré la son-</p>	<p>nette d'alarme, en vain, sur la situation et demande un désencombrement rapide de l'établissement ainsi qu'un stop écrou temporaire à l'établissement afin de revenir à une situation plus saine. L'UFAP UNSa Justice exige des sanctions exemplaires pour les détenus agresseurs et souhaite que le QA arrête d'être une annexe au SMPR. Dans ces conditions, L'UFAP UNSa Justice, appelle à la mobilisation de tous les personnels dès demain matin 6h. FAISONS REAGIR NOS INSTANCES ! ARRETONS LE MASSACRE ! TOUS DEVANT LES PORTES ! L'UFAP UNSa Justice une présence quotidienne, au service de tous ! MA Bonneville Le bureau local UFAP UNSa Justice</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>MA BONNEVILLE COMPTE RENDU CSA Le 13 Novembre 2023 Le 49-3 à la sauce Bonnevilloise. Le 7 novembre 2023, se tenait le CSA de la maison d'arrêt. L'ordre du jour était le suivant : Horaires ELSP Validation du groupe de travail sur les mouvements en détention Module « RESPECTO » Questions diverses Concernant les horaires ELSP : L'équipe ELSP demandait une modification horaire afin de pouvoir terminer plus tôt. A l'unanimité des membres présents, la modification des horaires a été refusée, sachant que des renforts sont souhaitables lors des mouvements promenades. Concernant le module « RESPECTO » : Un groupe de travail avait été créé par notre direction afin de travailler sur l'ouverture d'un quartier « RESPECTO ». 3 agents avaient été sélectionnés afin de travailler sur le projet. 2/3 faisaient partie du personnel de détention. La majorité des personnels, refusant cette ouverture au vu de la surpopulation carcérale actuelle et du manque d'effectifs récurrent sur l'établissement, n'avaient pas souhaité participer. « Les agents ont tous été avisés, ceux qui souhaitaient participer n'avaient qu'à postuler » Prétextant cela, La Direction de l'établissement a maintenu l'ouverture de ce module malgré la réticence des agents. De plus, notre direction a également validé la suppression de l'agent « DELTA 4 », indiquant que l'agent « respecto » renforcerait l'agent « DELTA 3 ». Nous avons également dénoncé le manque d'effectifs et</p>	<p>les problématiques que cela engendrerait en terme RH. Le chef d'établissement a joué alors de chantage : « Vous souhaitez un DELTA 4 ? On rappelle les agents sur leur premier RH ?, S'il y a un problème d'effectif, il est causé par l'absentéisme du personnel » Pour rappel, l'organigramme d'un établissement est créé en tenant compte d'un TCCBS (Taux de Compensation pour le Calcul des Besoins du Service) de l'ordre de 20%. Ce qui implique que les absences sont prises en compte dans la création d'un organigramme. Il est trop facile de diviser les gens entre eux et de remettre la faute sur les agents. L'UFAP-UNSa Justice s'oppose à l'ouverture du module dans le contexte actuel et sous la forme présentée. Elle s'est également opposée à la suppression de l'agent « DELTA 4 ». L'UFAP-UNSa Justice souhaite que le poste DELTA 4 soit maintenu. Le chef d'établissement s'y était d'ailleurs engagé lors du mouvement social du 5 octobre. L'UFAP-UNSa justice a rappelé que 2 agents quittaient l'effectif détention et qu'ils manqueraient pour le service de nuit. Malgré tout cela le module ouvrira, encore une fois, sans tenir compte des préoccupations des agents. Concernant les mouvements en détention : Nous avons validé ce qui avait été dit en groupe de travail : (Mouvements UCSA mieux encadrés, suppression des promenades travailleurs le midi, affectation des « auxils » sur leurs étages respectifs. Le but étant de fluidifier le fonctionnement de la détention.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



MA BONNEVILLE



Concernant les questions diverses :

Il a été abordé le remplacement de l'agent USN1 lors de ses absences. C'est l'agent polyvalent qui, lorsque l'agent technique cuisine sera opérationnelle, assurera l'intérim.

Nous avons également demandé des draps housse pour les agents de nuit ainsi que le remplacement des fauteuils des postes de travail en détention. Le chef d'établissement n'y est pas opposé, ce sera budgétisé pour 2024.

L'UFAP UNSa Justice rappelle que malgré les désencombrements récents, la surpopulation existe toujours (44 matelas au sol). Les efforts doivent être poursuivis afin d'assurer

des désencombrements réguliers et faire baisser notre effectif.

L'UFAP UNSa Justice souhaite que le chef d'établissement respecte les engagements qu'il avait pris lors du mouvement social du 5 octobre. Les agents ne sont pas dupes !!!

L'UFAP UNSa Justice demande que le module « RESPECTO » n'ouvre pas dans les conditions actuelles et veut une concertation massive et partagée avec les agents.

L'UFAP UNSa Justice une présence quotidienne, au service de tous !

Pour Le bureau local UFAP UNSa Justice

MA Bonneville

Yves Koepfel/Sébastien MASSON

MA MONTLUÇON

Menace de mort sur le personnel

Le 27/09/2023

Le 24 septembre à 1h00 du matin un détenu **condamné à 6 ans pour violences en réunion** a cassé sa cellule nécessitant une intervention du personnel et son extraction au CH de Montluçon.

Arrivée à l'hôpital vers 1h30 les choses se sont compliquées après avoir insulté, menacé de mort le personnel, menacé de se rendre à leur domicile celui-ci a continué en insultant les infirmières, le médecin de garde avec des propos racistes en leur crachant dessus. C'est avec les deux agents sur place que celui-ci a été sanglé à un brancard par le service médical. Celui-ci en début de matinée a fini par

être placé en chambre carcérale avant de réintégrer l'établissement le lendemain.

A son retour son codétenu effrayé par cette nuit a été changé de cellule et placé sur un matelas au sol. Personne ne veut se retrouver avec lui. Il occupe donc une cellule seule là où les dortoirs sont plein (5 détenus).

Les agents à juste titre ont déposé plainte.

L'UFAP-UNSa demande le transfert de celui-ci dans les plus brefs délais afin d'éviter diverses tensions et afin de récupérer une place qui fait défaut sur notre petit établissement.

Pour l'UFAP-UNSa JUSTICE

M.A DE MONTLUÇON

Thierry PERROT



SPIP 01

Une Volonté affichée de la Direction d'appliquer de manière systématique toutes les directives de la DAP

Le 30 Juin dernier s'est tenue une réunion départementale réunissant les équipes du MO et du MF du SPIP de l'AIN. Ces moments où les deux équipes sont réunies sont importants pour la cohésion et l'échange. En effet, à plusieurs reprises, le clivage MO/MF a été mis en avant.

Cela aurait pu être une bonne occasion d'échanger sur le fonctionnement, l'organisation et les difficultés mais également sur ce qui se passe de manière satisfaisante sur les deux pôles.

Malheureusement, ce ne fut pas le cas. Une grande partie de la matinée a été consacrée à faire des rappels plutôt moralisateurs sur la nécessité de se garer correctement sur le parking devant le service, sur l'importance de bien utiliser sa boîte mail. Tous les agents ont d'ailleurs dû signer des chartes sur la bonne utilisation de l'informatique et des courriels. Documents très infantilisants élaborés par la DI qui menacent de sanction en cas de mauvais usage. C'est sûr que c'est une priorité absolue dans les SPIP et les établissements de la DI !

La question des demandes de régularisation des badgeages sur ORIGINE était bien sûr à l'ordre du jour. La Direction a même anticipé la volonté de la DAP et est allée même plus loin que la note rédigée par le bureau EX 1 datée du 20/03/2023 envisageant de supprimer la possibilité pour les agents de faire des régularisations de leurs badgeages sur ORIGINE. La DAP n'a pas encore acté cela, la direction

du SPIP de l'AIN si ! Il a été clairement signifié aux agents qu'en attendant les consignes de la DAP-DI plus aucun badgeage ne serait validé pour les agents qui ont oublié leur badge car ils ont la possibilité de badger sur l'ordinateur (sauf si l'application ORIGINE est en maintenance). Cette décision est donc prise par la Direction en l'absence de tout cadre législatif et réglementaire.

Le powerpoint transmis aux agents pour être sûr que chacun ait l'information affiche un ton très moralisateur et un manque de confiance. Ainsi, il est précisé que si on prend le véhicule la veille du déplacement, il faudra le faire apparaître dans la demande de régularisation pour justifier les 4 demandes de régularisation. Les agents inventent c'est bien connu ! De même, les demandes de régularisation (B1 et B4) seront refusées pour les agents se rendant à une permanence délocalisée avec un véhicule de service :

« Les clés de voiture sont à moins de 5 minutes du terminal de badgeage ». Tout le monde ignorait cela, heureusement qu'une réunion départementale a permis l'information de tous !

Enfin, pour illustrer encore davantage cela, il a bien été rappelé aux agents que pour ORIGINE, il faut 4 badgeages par jour correspondant à du temps travaillé hors repas, courses, piscines, sport, loisirs, douches...

L'UFAP UNSa Justice demande à la Direction de préciser le fond de sa pensée plutôt que de faire des sous-entendus, jetant un discrédit sur les agents et engendrant une division entre eux.



SPIP 01



La DAP et la Direction du SPIP de l'AIN ont trouvé la solution pour réduire le nombre d'heures écrêtées par les agents, c'est évident cela est en parti lié au fait qu'ils ne jouent pas le jeu par rapport à leurs badgeages sur ORIGINE.

Cela permet de ne pas s'interroger sur la surcharge de travail engendrée par le manque d'effectif et la multiplication des nouvelles tâches plus chronophages les unes que les autres : lsc, lsd, respire, aders, bracelet anti-rapprochement, prévention de la radicalisation, procédure concernant les violences intrafamiliales, multiplication de nouveaux logiciels à remplir, formations obligatoires pour tous les agents...

La Direction a d'ailleurs communiqué le nombre d'heures écrêtées par l'ensemble des agents en 2022 :

347h51 en milieu ouvert et 364h04 en milieu fermé. Ces chiffres sont intéressants à analyser car ils mettent en évidence le manque de moyens humains, la hausse de la charge de travail. Les agents sont contraints d'effectuer des heures supplémentaires pour accomplir leur mission. La Direction n'a pas eu cette interprétation, elle a une fois de plus fait des sous-entendus en s'interrogeant sur le fait que certains agents avaient beaucoup d'heures écrêtées et d'autres pas. Encore un moyen de diviser les agents, de ne pas s'interroger sur la charge de travail et l'organisation du service !

Toujours, dans la continuité de la volonté de la DAP, de multiplier les logiciels chronophages à remplir pour les agents et dysfonctionnant (Chorus DT en est une parfaite illustration), la direction nous a présenté le logiciel ODRIVE qu'il sera obligatoire de remplir pour réserver un véhicule de service pour se rendre en permanence délocalisée. Il a été insisté sur le fait que cela permettrait d'avoir des arguments auprès de la DI pour obtenir un véhicule de service supplémentaire qui serait un véhicule électrique. L'usage de tels véhicules est pourtant très discutable par rapport à la protection de l'environnement et n'est pas adapté pour les longs trajets à l'autre bout du département.

L'UFAP UNsa Justice ne comprend pas ce raisonnement. En

effet, un tableau de réservation des véhicules de service est déjà tenu et rempli par tous. Cela fonctionne bien et permet aux agents de s'arranger entre eux et d'intervir si nécessaire les véhicules. Cela ne sera plus possible avec ce logiciel. D'autre part, l'UFAP UNsa Justice n'a pas la même analyse que la Direction, le nombre de déplacements effectués par les agents chaque année est déjà disponible sur le tableau EXCEL et peut tout à fait être communiqué à la DI.

Pourquoi ce logiciel ? Un moyen de contrôle et de pression supplémentaire sur les agents dans un contexte de défiance de la part de l'administration ? Ce qui est certain, c'est que cela est une usine à gaz, qui va représenter une charge supplémentaire de travail et une perte de temps pour les agents.

La Direction a annoncé la mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir aux critères de mutation interne MO/MF. Ce sujet est très sensible et a beaucoup divisé les agents entre eux. Cela a beaucoup animé les débats en CTS puis CSA.

L'UFAP UNsa Justice prend acte de cette volonté de la Direction. Néanmoins, elle relève que jamais un temps n'a été pris pour réfléchir sur l'organisation et comprendre pourquoi les agents peuvent être en souffrance et en difficulté sur certains pôles et à réfléchir à des modalités d'organisation différentes.

L'UFAP tient à rappeler qu'il y a quelques années un groupe de travail sur les liens mo mf avait été mis en place puis s'était arrêté. L'UFAP avait interrogé en CTS la direction sur la nécessité de poursuivre ce groupe de travail. La question des critères de mutation interne sur les pôles mo/mf était à l'ordre du jour. La direction de l'époque avait répondu de manière très agressive et méprisante. Encore une fois, il est plus facile de diviser les agents et de ne pas travailler sur les questions d'organisation et sur ce qui pourrait être amélioré.

L'UFAP UNsa Justice propose également à la Direction de mettre en place des groupes de réflexion sur ce qui pourrait être amélioré sur les différents pôles : MO, MF, QSL, QPR.



Pour l'UFAP Unsa Justice : Hélène COLLINET, secrétaire locale

SPIP DE L'ALLIER

SPIP de Cusset,
Comme un sentiment d'abandon

SPIP Allier
Le 5 Octobre 2023

Il y a un peu plus de 6 mois, à la mi-mars, le SPIP de CUSSET était directement concerné par le drame et le geste d'un forcené, suivi dans le cadre d'une mesure de surveillance électronique, qui avait conduit à la mort d'un gendarme.

Les agents déjà fragilisés par des années d'abandon hiérarchique ressortaient plus qu'ébranlés par ce dénouement funeste alors qu'ils avaient sollicité l'intervention de la Gendarmerie suite aux menaces récurrentes de cet individu. L'équipe avait besoin de soutien et le psychologue de la DI n'avait pu que constater la détresse de ce service.

Pourtant, à présent, les agents ont le sentiment que ce sou-

tien n'a pas été à la hauteur des événements et ils se sentent délaissés. Les problématiques s'amoncellent et la hiérarchie semble être plus que jamais « loin des yeux loin du cœur ».

- Les agents n'ont plus aucune nouvelle de la politique de soutien, des préconisations et de la feuille de route du psychologue de la DI visant à endiguer le sentiment d'insécurité des agents et à restaurer leur confiance.

- L'équipe n'a plus d'agent administratif, les CPIP doivent s'acquiescer de l'accueil alors que l'affectation des mesures se réalise (quand elle se réalise !) uniquement dans l'urgence. Les CPIP ont sollicité leur direction pour organiser la politique d'accueil et définir un mode dégradé de travail cependant cette sollicitation est restée lettre morte.



SPIP DE L'ALLIER



- La nouvelle DPIP contractuelle arrivée en septembre n'a que peu d'expérience. Quand elle est absente, la hiérarchie du siège ne répond plus. Les agents ont été contraints d'assurer la réunion de rentrée avec le nouveau JAP local sans représentant hiérarchique et bien entendu sans que l'équipe ni le magistrat ne soient préalablement prévenus...

- L'affectation des nouvelles mesures repose actuellement sur 4 CPIP qui assurent en outre la formation d'un stagiaire. La charge de travail explose, les priorités sont non définies, l'organisation reste inexistante. Pourtant, la hiérarchie fait la sourde oreille quand les agents ont émis des objections afin de retarder la mise en application du dispositif ADERES qui brille par sa lourdeur sur tous les terrains.

DANS CE SERVICE CONVALESCENT, LE SENTIMENT D'INSECURITE, D'ABANDON ET D'EXPOSITION AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX PERDURE...

L'UFAP UNSa Justice apporte tout son soutien à l'équipe. Les acteurs de terrain méritent une réelle attention et un dialogue social à la hauteur de leur implication.

L'UFAP UNSa Justice invite la direction locale à se ressaisir et à privilégier le soutien sans failles aux agents plutôt que de circonscrire son travail aux recommandations de la MCI ou à la mise en place de programmes un brin hors sols.

L'UFAP UNSa Justice relaie l'exigence des agents de voir advenir une réelle politique de sécurité du service.

Florian ROUSSET Secrétaire Général adjoint de l'UR de Lyon
Fabrice SANCELME représentant local UFAP UNSa Justice

SPIP 38

Le bateau coule, mais où sont les bouées ?

Le 11 Juillet 2023

Les conditions sécuritaires se détériorent. Les alarmes dysfonctionnent mais visiblement ce n'est grave pour personne. Tant le directeur de l'établissement que le DFSPiP en étaient informés mais personne n'a jugé bon de nous tenir au courant. Il aura fallu un incident et que notre DPIP déclenche l'alarme coup de poing pour s'apercevoir que, personne ne venant à notre secours, l'alarme est hors service depuis plusieurs semaines.

Le surveillant est sans cesse appelé sur d'autres missions du fait des carences RH de la détention. Il devient régulier que des détenus se regroupent devant la porte du SPIP. En l'absence des surveillants, les détenus s'approprient les espaces de la rue et le chemin d'accès au service. Rien que de se rendre en CAP devient un parcours du combattant, il nous faut passer au milieu de groupes de dizaines de détenus qui squattent les couloirs et nous sommes à la limite du harcèlement de rue. La tension monte. Notre sécurité n'est plus assurée.

La hausse des températures n'arrange pas les choses, tant pour le service qu'au niveau des détenus. Il fait un minimum de 30 degrés dans nos bureaux malgré les climatisations mobiles dont nous disposons. Les détenus, à 3 par cellule, sont en surchauffe. Ils arrivent énervés au service et tenir un entretien dans ces conditions devient difficile. Les bureaux sont

étouffants.

Il n'y a pas une journée sans incident en détention. Nous craignons d'aller ouvrir la porte du service en l'absence du surveillant. La question de notre droit de retrait et de la fermeture du service au public se pose sérieusement.

Il n'y a pas de pause à SQF La dernière en date, 9h ce matin, un détenu s'est échappé de la cour de promenade pour monter sur les bâtiments.

Jusqu'à quel point la situation devra -t-elle se dégrader pour que des actions concrètes soient mises en place ? Les équipes sont épuisées.

L'UFAP UNSa Justice constate que depuis plusieurs mois notre climat de travail se dégrade, plusieurs alertes ont déjà été lancées mais rien ne change. Le premier avril est passé depuis longtemps, la blague a assez duré.

L'UFAP UNSa Justice tire la sonnette d'alarme, l'administration doit absolument s'organiser pour remédier aux situations dangereuses, notamment celles décrites ci-dessus.

L'UFAP UNSa Justice rappelle par rapport aux items développés ici, que sans action corrective efficace de la part du chef de service, la responsabilité pénale de celui-ci peut être engagée.

SPIP 38

Pour l'UFAP UNSa Justice

Le Représentant au CSA

G.LAMARRE

SPIP RHONE

COLLEGUES EN DANGER

Le 03 Juillet 2023

Dans un climat de tension extrême en France, les agents de l'état sont devenus des cibles vivantes.

Même si ces actes sont le fait d'une minorité, nous sommes devenus des cibles dans certains quartiers et pour une partie des personnes que nous devons suivre.

En région Parisienne, l'établissement de Fresnes a été attaqué, un collègue surveillant a été poursuivi en pleine rue et a échappé de justesse à un lynchage et

plusieurs SPIP ont été dégradés.

Avec l'appel sur les réseaux sociaux à arrêter et fouiller les véhicules au hasard pour trouver et casser du flic que se passera-t-il si il tombe sur un agent du pénitentiaire.

Pour l'UFAP UNSa Justice du SPIP 69, le constat est clair, ils ne feront pas de différence car nous sommes des agents de l'état et tout ce qui représente l'autorité doit être brisé.

L'UFAP UNSa Justice du SPIP 69 demande l'arrêt immédiat de toutes les missions en extérieur quel qu'elle soit pour l'ensemble des agents du SPIP 69

sur l'antenne de Lyon et Villefranche sur Saône.

Pour l'UFAP UNSa Justice du SPIP 69, la sécurité de nos collègues est une priorité. Les permanences délocalisées, rendez-vous extérieur de toutes natures, pose DDSE doivent être suspendu le temps que le climat s'apaise et revienne à la normale.

Nous ne devons pas attendre un événement tragique pour prendre des décisions.

Dorothee STEENACKERS
Secrétaire local SPIP du Rhône



MA AURILLAC

« Hard » de rue

Date le 26 août 2023

Ce jour le 26 août 2023, vers 13h00, alors que le festival international des arts de rue battait son plein, plusieurs centaines de personnes se sont ruées dans l'enceinte du tribunal d'instance d'AURILLAC mitoyen de la Maison d'arrêt.

Ces manifestants, en aucun cas pacifistes, après avoir arraché et brûlé les drapeaux Français au son de « tout le monde déteste la police » ont pénétré dans le tribunal en forçant la porte principale afin d'y commettre des dégradations.

Ces derniers, par chance ou ignorant notre présence, n'ont pas eu l'idée de s'en prendre directement à l'Administration Pénitentiaire, même si, ce qui semble être un fumigène, a été

lancé sous le véhicule de direction. Plus surprenant encore, aucun membre des forces de l'ordre et seulement deux agents de sécurité privée ont été aperçus devant la porte de la maison d'Arrêt.

L'UFAP UNSA Justice MA AURILLAC ne peut que se questionner sur les moyens mise en œuvre afin de sécuriser notre établissement lors du festival de rue d'AURILLAC.

L'UFAP UNSA Justice MA AURILLAC tient à féliciter et remercier l'ensemble des agents présents et l'encadrement dans la gestion de cet événement qui, nous l'espérons, restera l'exception à la règle.

Le bureau local
MA AURILLAC
DEFrance Benjamin

MA PRIVAS

A bout de souffle

Le 25 Juillet 2023

Depuis plusieurs semaines, la maison d'arrêt de Privas connaît ses heures les plus sombres concernant notamment la vétusté des lieux et surtout l'effectif qui se voit réduit comme peau de chagrin.

Avec plus de 155% d'encombrement ce matin, des postes découverts tel que la grille (qui gère les mouvements concernant les activités et autres convocations des détenus), la situation n'est plus tenable pour les personnels de notre établissement.

La situation des Personnels Administratifs n'a malheureusement rien à envier aux personnels en tenue puisque on a peine à trouver un régisseur, l'A.A. qui s'occupe des RH et de l'économat va

être mutée au SPIP et la personne recrutée en tant que vacataire qu'elle avait commencé à bien former ne viendra plus car elle a trouvé meilleur poste ailleurs...

Comme quoi la contractualisation n'est certainement pas le pansement sur cette jambe de bois bien infecté dans notre administration.

Après l'effondrement du plafond de la PEP, l'Ufap Unsa Justice de Privas déplore les nombreuses contraintes pour les collègues en poste... La nuit les collègues ont été postés dans le hall d'entrée et manger à proximité des WC... (Même endroit pour le "repos" nocturne) durant le temps nécessaire à la sécurisation du poste PEP.

Les agents de détention se sont, à plusieurs reprises, retrouvés à trois pour

gérer le navire en dérive.

Maintenant, les nuits s'enchaînent avec deux personnels en compagnie d'un gradé faisant fonctions pour tenter d'écoper le navire qui s'enfoncé totalement...

Au vu du manque d'effectifs les agents ne peuvent même plus prendre leur 45 min de pause méridienne !

En attendant, l'Ufap Unsa Justice Privas ne peut que regretter de constater que finalement, tous les discours de notre hiérarchie ne visent qu'à montrer que tout est sous contrôle, et en coulisses, c'est un bordel sans nom pour les personnels de terrain.

Pour l'Ufap Unsa Justice
Christelle DEGAUGUE

MA PRIVAS

Fouille après fouille

Le 25 Septembre 2023

Ce jour, en service de nuit, nous avons eu la visite de NELSON, beau gaillard de 6 ans, pour une fouille trimestrielle ciblée, accompagnée de ses gardes du corps,

Très vite au travail, il a découvert une quantité « non négligeable » dans une

seule cellule 68 grammes de SHIT.

Les agents ont ensuite mis la main sur 5 téléphones (IPHONE, REDMI, Melrose et L8star), Des AIRPODS, chargeurs au nombre de 8, câbles USB...

Rendez-vous au prochain « sniffement »...

Le bureau Ufap Unsa Justice Privas remercie les agents de « journée » réquisitionnés pour cette tâche en plus de leur

journée de travail et le service de nuit et les félicite pour leur efficacité.

Le bureau Ufap Unsa Justice Privas remercie également les personnels de la brigade cynotechnique qui ont très largement contribué à cette efficacité.

Pour l'UFAP UNSA Justice
Helène ARQUISCH



UR LYON

SPIP et établissements :
Une saison en enfer

Le 7 Juillet 2023

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon tire la sonnette d'alarme : les conditions de travail en SPIP dans les Etablissements de la région n'ont jamais été aussi catastrophiques. La surpopulation carcérale atteint des sommets : on dénombre plus de 5000 détenus, près de 300 matelas par terre selon les chiffres officiels et des taux d'occupation dépassant les 150% dans bon nombre de maisons d'arrêt (Saint Quentin Fallavier, Aiton, Bonneville, Villefranche, Moulins, Corbas, Varcès, Chambéry, La Talaudière ou même au Puy...). Une seule certitude, l'été sera chaud. Le climat social explosif et les violences urbaines ne permettront pas de voir le bout du tunnel. Les agents vont continuer à exercer leur activité dans un état de tension permanente et de violence latente.

Il en résulte des charges et des cadences de travail exponentielles. Les agents ne comptent plus les heures supplémentaires pour les uns, écrêtées pour les autres. Dans ce contexte de grande pénibilité, les exigences ne sont pas revues à la baisse par les directions. En plus de l'enchaînement des CAP et des débats, il faut aussi assurer les références, s'impliquer avec les partenaires de l'établissement, rédiger les rapports d'évaluation pour certaines directions sourcilieuses, conserver l'attention adéquate pour les détenus les plus fragiles ou encore répondre sans barguigner aux commandes diverses, variées et décorrélées des besoins du terrain de la DAP. (REPERES...). L'équation se révèle impossible.

Le manque d'effectifs des surveillants rend indignes et peu sécuritaires les conditions d'exercice. Le travail de base des CPIP est touché : les détenus sont reçus au compte-goutte et des entretiens ne peuvent se tenir dans bon nombre de détentions (Corbas, Valence, SQF et même des petites MA comme Aurillac sont touchées par le phénomène...) alors que les agents sont pressurés par l'agenda pénal.

Quand le SPIP ne joue plus son rôle de « soupape » c'est l'ensemble de la détention qui en pâtit.

A ces conditions effroyables de travail s'ajoute une crise de sens qui achève de fragiliser les agents. En effet, la réforme des réductions de peine et ses corollaires (LSC & LSC de plein droit...) bullshitent l'action quotidienne des CPIP. Leur rôle se réduit à expliquer un parcours de peine automatique et mécanique dont plus personne n'est vraiment acteur.

On ne prépare plus la sortie, on n'investit plus un aménagement de peine, on n'ose plus évoquer le mot de réinsertion. C'est un bond de vingt ans en arrière auquel font face les agents avec l'explosion de sorties sèches derrière des for-

mules vides de sens. On est dans une gestion de flux, dans de la logistique crasse. Les structures de Placement Extérieur font défaut comme en Savoie où les CPIP doivent faire avec quelques places à l'ARCA. Et quand elles existent, le mécanisme des réductions de peine vient bouleverser les plans et raccourcir le temps de prise en charge initialement prévu par les structures.

Mais, paradoxalement, la DAP et ses relais nous font le storytelling d'une époque formidable où les CPIP ont à disposition un foisonnement d'outils et de dispositifs pour parfaire leurs interventions.

Face à toutes ses problématiques, les directions brillent par leur attentisme. Quand l'UR UFAP UNSa Justice de LYON, lors du CSA interrégional du mois de mai, interroge le DI sur les conditions de travail indignes de ses personnels au sein des établissements, celui-ci répond qu'il faut serrer les dents jusqu'à l'été 2024 avec l'arrivée des surveillants contractuels. Jusqu'ici, aucune direction locale n'a eu le courage d'acter un modèle dégradé et de prioriser les tâches et les interventions.

Au contraire, dans le Rhône, le mépris des agents et de leurs conditions de travail atteint son comble. Il se traduit par un projet hors-sol de pôle mixte courtes peines qui n'aura pas d'autres résultats que de multiplier les problèmes, les dysfonctionnements et d'alimenter le bûcher des vanités.

L'UR UFAP UNSa Justice de LYON appelle notre direction à plus de pragmatisme et de réalisme pour faire face aux enjeux de nos missions. Vouloir toujours en faire plus ou toujours changer les organisations avec des dispositifs technocratiques parisiens en rupture avec les réalités et les besoins du terrain doit cesser.

L'UR UFAP UNSa Justice de LYON constate que l'écart s'accroît et que le millénaire prend des airs de tour d'ivoire avec des « décideurs » qui feraient bien de venir renifler de plus près le terrain avant de nous pondre de grandes idées bien au chaud dans leurs bureaux.

L'UR UFAP UNSa Justice de LYON soutient plus que jamais, les agents de tous corps qui doivent travailler dans ce contexte de violence institutionnelle, où le management sera a minima le mal de la décennie, que l'on soit en SPIP ou en établissement, rares sont les services épargnés par ce phénomène.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de LYON il est temps de prendre enfin un virage à 180° !

Pour L'UR UFAP UNSa Justice de LYON
D.VERRIERE, F.ROUSSET
ur.lyon@ufap.fr



UR LYON

Prise d'otage à la Centrale de Moulins

Le 11 Juillet 2023

L'UR UFAP UNSa Justice de LYON déplore encore le constat d'une nouvelle prise d'otage d'un personnel de surveillance féminin en détention au CP Moulins.

A cette heure les motifs plus que troubles du détenu preneur d'otage sont révélateurs des temps actuels :

On passe à l'acte violent sans véritablement savoir pourquoi.

Démonstration que les agressions pour les motifs les plus bénins ne se cantonnent hélas plus aux seuls crachats et autres coups de poings, pourtant déjà graves, et que la lutte contre les violences doit devenir autre chose pour nos huiles, qu'un vœu pieu qui se noie au milieu de tas d'autres objectifs plus ou moins intéressants, plus ou moins utiles.

Accaparée par des tas de sujets connexes, l'essentiel est oublié par notre administration.

Il est temps de se mettre en ordre de marche pour que tout soit REELLEMENT mis en œuvre afin que ce qui a été vécu aujourd'hui à Moulins, ait le moins de chances possible de se

réitérer.

L'UR UFAP UNSa Justice de LYON apporte tout son soutien à la collègue, cible de ce « courageux » détenu qui n'avait pas grand-chose à exprimer, mais a recouru à des moyens extrêmes pour le dire.

L'UR UFAP UNSa Justice de LYON apprécie toujours en pareille situation le professionnalisme et la pugnacité de l'ensemble des personnels mobilisés pour ramener à l'«ordre» la structure touchée.

Ainsi, L'UR UFAP UNSa Justice de LYON félicite l'ensemble des personnels du CP Moulins encore une fois touchés dans leur chair, l'ERIS, et le RAID.

L'UR UFAP UNSa Justice de LYON, en lien avec son bureau local de Moulins, est à la disposition de la collègue prise en otage pour la gestion de la suite de cette triste et violente affaire.

Pour L'UR UFAP UNSa Justice de LYON

Le secrétaire Général

D.VERRIERE

UR LYON

REFORME DES REDUCTIONS DE PEINE L'ERE DU VIDE

LYON, le 21/09/2023

9 mois après le début son application, dans un contexte de forte surpopulation carcérale, le retour des terrains est unanime : la réforme des réductions de peine et ses corollaires (LSC, LSC de plein droit...) sont un désastre, une réelle catastrophe pour nos métiers.

L'action quotidienne des CPIP est bullshitisée.

Leur rôle se réduit à expliquer un parcours de peine automatique et mécanique dont plus personne n'est vraiment acteur.

L'accompagnement et la préparation à la sortie sont délaissés au profit d'une gestion de flux pure et dure.

La mission de réinsertion est réduite à sa portion congrue. Pour exemple, la réforme rend mouvantes les dates d'entrées dans les structures de Placement Extérieur et elle en réduit souvent la durée initialement prévue. Les détenus peinent à s'inscrire dans un parcours d'insertion puisqu'ils disposent d'options moins contraignantes et moins engageantes pour leur sortie.

Derrière les formules juridiques vides de sens, les sorties sèches et brutales se multiplient.

Il est difficile pour les agents de voir leurs effectifs pour des raisons autres que les échéances liées à l'enchaînement des CAP et des débats. La multiplication des CAP (RP, LSC, LSC de plein droit...) a inutilement densifié et augmenté les cadences de travail.

Ce populisme pénal en action n'a eu aucun effet dissuasif puisque l'insécurité et la violence restent des problématiques centrales dans nos établissements.

En milieu ouvert, cette réforme des réductions de peine a aussi été synonyme de désordre et de montée de l'insignifiance : les rapports de pure forme sur les écroués non hébergés sont légions (parfois deux ou trois semaines après le début d'un PE ou d'une DDSE...), la constitution du rôle des CAP nécessite chaque mois une attention de tous les instants et les sorties précipitées des détentions ne facilitent pas les prises en charge.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon ne peut que constater et dénoncer la perte de sens au travail des personnels dans les SPIP. Ils se sentent en déshérence au cœur de l'usine à gaz, cela génère une démotivation inédite. Il est temps que nos dirigeants prennent la mesure du désastre et prennent acte de l'ampleur du gâchis.

Pour L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon les grand penseurs Parisiens, technocrates à n'en plus pouvoir, doivent céder la place à un pragmatisme et un réalisme dont ils démontrent être totalement dénués à longueur de projets plus hurluberlus les uns que les autres, imposés aux services depuis des années.

Le temps de l'efficacité est arrivé !

Pour L'UR UFAP UNSa Justice de LYON :

Le secrétaire général adjoint, F.ROUSSET

UR LYON

Effectifs Personnels et Matelas au Sol :

Tout le monde a le sentiment d'être à terre !

Le 5 Octobre 2023

La situation des personnels de Surveillance dans les services est plus que catastrophique, cela fait un moment qu'on le dénonce dans la plus totale indifférence de notre hiérarchie qui est même capable de nous indiquer que la DISP de Lyon est presque « chouchoutée » par la DAP sur le nombre de postes octroyés aux Surveillants en CAP.

Voilà une situation qui ne trouve pas écho dans les structures de la DISP tant les effectifs de surveillants sont à la corde, usés jusqu'au trognon par les conditions de service qui leur sont imposées. Ici où là, des Officier vont jusqu'à faire des nuits sur des postes de Surveillants ou de gradés.

La magie de la technocratie c'est de parvenir à nier une réalité évidente pour tous, sauf pour leurs tableurs excel !

Même la contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) semble partiellement avoir compris que les personnels sont en difficulté. Dans son avis du 25 Juillet 2023 publié au JO, elle sait reconnaître que « Les agents de l'administration pénitentiaire sont, au même titre que les détenus, exposés aux risques sanitaires liés à l'insalubrité des locaux et à ceux de violence induits par la surpopulation. A ces risques s'ajoute leur propre incapacité à répondre aux demandes d'une population pénale par trop nombreuse ».

Elle constate que les mesures prises pour endiguer la surpopulation sont inefficaces, l'augmentation du nombre de places de prisons n'y change rien, et « *les alternatives à l'incarcération manquent leur objectif* ».

Tout ça, traduit sur le terrain, ça nous donne des taux de sur-occupation records et des conditions de vie au travail pour tous, délétères. Les agents sont au bord du gouffre !

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon sera encore traitée d'affabulatrice et pourquoi pas, de complotiste tant qu'on y est, parce que nous faisons remonter depuis quelques temps déjà, que la rupture nous guette à plus ou moins brève échéance.

Personne aux manettes de cette administration en perdition, ne prend à bras le corps ce problème qui va être encore plus central à quelques mois du coup d'envoi des JO 2024 qui risquent fort de porter l'estocade à un ensemble de services (SPIP compris bien sûr) complètement exsangues et au bout du rouleau. Ceux-ci auront en effet pour conséquence de faire monter encore, la barre record (olympique) de la surpopulation pénale.

Pour L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon, les mesures autorisant le recrutement des contractuels relèvent de l'escroquerie intellectuelle et ne permettront en rien d'absorber les lourdes carences en personnels et à un retour à la normale dans les structures. La sécurité n'est plus assurée dans nos établissements, l'administration devra assumer ses responsabilités en cas d'incident majeur !

A cette date, le nombre de vacances officielles de Sur-

veillants recensées par le ministre était de 333 pour la région Rhône Alpes Auvergne.

Selon L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon, ce chiffre est loin des constats que les différentes feuilles d'appel nous montrent. Entre les « filtres » du DIOS et ceux de l'administration centrale, on peut dire trivialement qu'il y a de la perte en ligne avec ce que montre la réalité.

Pas étonnant que tous les DI successifs depuis plus de 10 ans, refusent de faire passer à L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon, les tableaux nominatifs de chaque structure afin de croiser leurs données avec les nôtres et faire un véritable point sur les besoins en effectifs en mettant à plat des situations administratives de personnels qui sont fausses.

En parallèle du problème des carences en personnels, le nombre de matelas au sol était de 357 au dernier recensement. Là encore, on peut estimer que ce chiffre est inférieur à la réalité, certains établissements semblant remonter des éléments chiffrés non conformes à la réalité.

On constate que régulièrement sont installés de nouveaux lits dans des cellules pour faire baisser le nombre de matelas au sol, les détenus, eux, souvent survoltés par cet entassement en cellule sont bel et bien présents à la charge des personnels.

L'administration Pénitentiaire nous montre chaque jour qu'elle tente de minimiser autant que faire se peut les réalités qui se vivent sur les terrains et qui sont de plus en plus problématiques.

La souffrance au travail engendrée par ces situations s'accroît encore à cause du comportement de certains chefs incapables de gouverner leurs structures autrement que par la violence.

Avec tout ça, L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon reste admirative que nos technocrates ne comprennent pas comment il se fait que les emplois pénitentiaires ne soient pas attractifs.

Si hier, les personnels pénitentiaires pouvaient inciter leurs enfants à entrer en pénitentiaire, quel père ou quelle mère connaissant la détention et tous ses fonctionnements, conseillerait aujourd'hui à son fils ou à sa fille, de devenir Surveillant(e) ?

Pour 1800 balles par mois, prendre de l'huile bouillante ou des coups dans la figure, avoir un service avec jusque 100 heures supplémentaires par mois incluant du travail de nuit, les WE et jours fériés, sans pouvoir avoir une période de vacances juillet Août tous les ans et être managé par des directions de plus en plus intransigeantes pour ne pas dire plus dans certains cas,

C'est vrai que ça fait rêver !!!

Pour L'UR UFAP UNSa Justice de LYON

Le secrétaire général, D.VERRIERE

UR LYON

Pour Rappel !

Le 13 Novembre 2023

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon revient une fois encore sur la problématique des effectifs.

A la suite du tract de notre organisation sur les effectifs le 5 Octobre dernier, notre DI se fendait d'une réponse purement technocratique et bien dans l'air du temps :

Des moyennes, des chiffres en pourcentage par rapport à d'autres DI, la faute de l'absentéisme, etc... Bien évidemment RIEN sur ce qui serait mis en place sur la région de Lyon pour endiguer un phénomène qui prend de l'ampleur : les rappels sur repos, la fatigue généralisée qui s'installe, etc... Parallèlement, sur le terrain, de nombreux planificateurs ne savent pas si à l'occasion du service des fêtes de fin d'année, les agents auront un minimum de repos pour profiter de leurs familles. Il semble que jamais la situation des effectifs sur les établissements de la DISP n'ait été à ce point dramatique.

Ça n'empêche pas nos chefs à plume de continuer comme si de rien n'était et de faire des constats de toute leur hauteur, de dire qu'en effet ça a l'air compliqué sur le terrain, mais que les statistiques ne sont pas si catastrophiques que ça.

La santé des personnels n'inquiète nos dirigeants que pour le suivi des effectifs à la vue de leurs méthodes pour « lutter » contre l'absentéisme.

Quand des agents se mettent en arrêt maladie parce qu'ils n'en peuvent plus, une traque se met en place avec contrôles médicaux et, le cas échéant, menace de radiation des cadres si le travail n'est pas repris dans les tous prochains jours.

Avec un management pareil, on risque de continuer à éprouver quelques difficultés à rendre attractifs nos métiers, sans parler des conditions de travail, de l'exigence de « qualité du service rendu » à ne faire aucune concession sur d'éventuelles baisses d'activité en détention pour permettre l'économie de quelques personnels et à quelques-uns de

souffler.

Que NENNI

L'usine à souffrance doit marcher à plein, ce serait quand même dommage de chercher à comprendre les difficultés, de trouver des solutions efficaces, et surtout, de faire montre de bienveillance.

Pour UR UFAP UNSa Justice de Lyon, tout ceci est intolérable.

A croire que tout va pouvoir continuer comme avant indéfiniment, on va mettre en péril l'institution avec au passage de lourds dommages pour les personnels.

Faire montre d'une telle irresponsabilité de la part de nos dirigeants est hallucinant.

Quand ils ouvriront enfin les yeux sur l'ampleur du mal qui nous ronge, il sera trop tard et l'action n'en sera que plus difficile à mener, si tant est qu'elle soit encore possible...

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Le secrétaire Général, D.VERRIERE
ur.lyon@ufap.fr

UR LYON

108 Heures supplémentaires,
Incompétence ou malveillance ?

Le 27 Novembre 2023

Si au sein du Ministère de la justice les hauts responsables ont la fâcheuse tendance à s'asseoir sur la réglementation, l'application stricte de certaines règles commence à largement léser les personnels.

Un exemple stupéfiant, cette fameuse règle des 108H à ne pas dépasser pour la mise en paiement des heures supplémentaires instituée par le Décret n° 68-518 du 30 mai 1968 fixant le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires accordées aux personnels des services extérieurs de l'administration pénitentiaire.

La lecture de ce décret presque entièrement dans son jus (vieux de 55 ans) et dont seule une modification date de 2008, montre à quel point on s'appuie sur une base légale totalement éculée. Rédigée à un moment où il est probable que les 108h étaient rarement dépassées, il apparaît aujourd'hui que cette règle ne protège en aucun cas les

personnels qui la subissent.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon on marche sur la tête. Il existe effectivement une règle des 108 heures, mais **la seule chose qui est EXPLICITEMENT ou LITTERALEMENT interdite, c'est de rémunérer les heures produites, pas de les réaliser !**

Si au Ministère de l'Injustice, ils arrivent à déroger à la première règle (qui est la plus grave), la mise en paiement doit être effective car l'administration doit payer les agents pour le travail effectué, ET PAS DEUX ANS APRES LA REALISATION DE CELUI-CI !!

Dans le secteur privé, est constitutif de travail dissimulé le fait de mentionner sur le bulletin de salaire un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement accompli. L'employeur privé se comportant ainsi risque des condamnations pécuniaires et des sanctions administratives.

Pour l'employeur public, c'est open bar !

Une frange importante de personnels de Surveillance réalise des heures supplémentaires en masse pour permettre

la continuité du service public, sans pouvoir être rémunéré en temps et heure.

Certains personnels de surveillance cumulent plusieurs centaines d'heures supplémentaires L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon constate que les règles imposées au secteur privé ne sont pas appliquées aux fonctionnaires, cela vaut pour le paiement des 108h supplémentaires, mais également pour l'écrtage auquel sont soumis tous les personnels sous le régime des horaires variables.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon exige le respect de la règle du non dépassement des 108 heures.

Si une dérogation est accordée pour que les agents les fassent, une autre dérogation doit exister pour la mise en paiement immédiate,

C'EST TOUT DE MEME LA MOINDRE DES CHOSES !

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Les secrétaires Généraux
D.VERRIERE, S.ROYERE

UR LYON

Contractuels :

Toujours une galère

Le 27 Novembre 2023

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon tient à rappeler être au service des personnels contractuels comme elle l'est pour les fonctionnaires de tous corps des filières des personnels Administratifs, de Surveillance et d'Insertion et de Probation. A un moment où il apparaît que de plus en plus de corps sont concernés par la contractualisation, et bientôt les Surveillants le seront également, il s'avère que malheureusement, l'administration pénitentiaire ne leur offre guère plus de respect qu'elle n'en offre aux fonctionnaires.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon n'en démord pas, et comme nous l'avons déjà indiqué, il est primordial de pérenniser les emplois par des agents ayant la qualité de fonctionnaires, ce à quoi aspirent de nombreux contractuels, et qu'il serait temps de mettre fin à certains archaïsmes encore aujourd'hui constatables malheureusement.

La stratégie visant à paupériser les emplois publics avec des rémunérations qui ne suivent pas et qui surtout n'évoluent pas ne doit pas prospérer en ses effets. Rappelons que la progression de la rémunération des contractuels ne relève ni du déroulé des grilles qui les assimileraient à des fonctionnaires titulaires, ni de modalités conventionnelles telles qu'applicables dans le secteur privé.

La durée courte des contrats est égale-

ment un problème pour tout le monde :
- L'agent n'y trouve pas son compte et est perpétuellement sous l'épée de Damoclès de la fin de contrat sans être d'ailleurs prévenu suffisamment en amont de son renouvellement ou non par sa hiérarchie ;

- L'administration elle-même ne peut y trouver son compte puisqu'il arrive que l'agent soit mis dehors alors qu'il commence à être véritablement opérationnel ;

- L'alignement des fins de contrats avec les CAP des agents titulaires supposés les remplacer ou à tout le moins occuper les postes est un facteur conduisant l'administration à utiliser des contrats courts.

Concernant les droits, on voit aussi les différences avec les congés maladie ou les congés parentaux par exemple...

Sur la rémunération, pas de CIA, pas de remboursements dentaires, optiques etc...

Découlant de tout ce qui est indiqué ici, on constate également qu'une titularisation des contractuels, au-delà d'être un parcours du combattant pour ceux qui essaient, est particulièrement rarement constatée sur le terrain.

A peine moins rares, les CDIisations des contractuels dans la fonction publique, si elles sont encadrées, n'en sont pour autant quasiment jamais constatées dans l'administration pénitentiaire. En tout état de On sait que quand on a des contrats à durée déterminée, il n'est pas possible d'acheter une maison, une voi-

ture, ou simplement d'avoir un crédit à la consommation.

On survit avec l'échéance de la fin de contrat comme seule perspective.

Chacun l'aura compris, la situation n'est pas du tout satisfaisante selon ce qu'on constate depuis plusieurs années. L'UR UFAP UNSa Justice de LYON rappelle que l'UNSa Justice siège à la CCP, Commission Consultative Paritaire nationale (équivalent de la CAP pour les fonctionnaires) qui règle notamment les litiges entre l'employeur et les agents contractuels.

Pour L'UR UFAP UNSa Justice de LYON, il est temps que cette administration prenne ses responsabilités et qu'elle traite avec respect les personnes qu'elle embauche (et qu'elle exploite).

L'UR UFAP UNSa Justice de LYON rappelle encore une fois qu'elle peut parfaitement travailler dans l'intérêt des agents sous contrat, n'étant pas une organisation travaillant au bénéfice exclusif des fonctionnaires.

Ainsi, L'UR UFAP UNSa Justice de LYON propose à tous les contractuels (PA, CPIP et bientôt Surveillants) rencontrant des difficultés particulières dans le cadre du déroulement de leur contrat dans l'administration pénitentiaire, de se rapprocher de nous, nous serons heureux de faire quelque chose pour eux !

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Le secrétaire Général

D.VERRIERE

UR LYON

FIO :

Formateurs Internes Occasionnels

Le 4 Décembre 2023

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon revient sur la possibilité qui est offerte à l'ensemble des personnels réalisant dans le cadre de leurs fonctions, des formations auprès de leurs collaborateurs, la possibilité de se faire rémunérer pour cela.

Les personnels réalisant ces formations ne sont pas rares dans les services (formations greffe, IRIS, H@rmonie, Origine, Bureautique etc, etc...), il suffit de solliciter la direction pour se faire reconnaître par l'URFQ comme étant « un agent d'un service qui, indépendamment de son statut, de son grade et de son affectation, possède des connaissances et des

savoir-faire spécifiques régulièrement actualisés, qu'il met au service de sa structure d'appartenance, ou d'une autre structure, de manière ponctuelle ou régulière, en plus de ses fonctions principales » selon les termes de l'administration.

Ainsi, il nous était rappelé au Comité Interrégional de Formation (CIF) du 24 Novembre 2023, que « depuis 2022, les formateurs internes occasionnels (FIO) qui interviennent dans leur champ professionnel bénéficient du paiement de leur vacation ».

Certains exemples récents nous montrent que les personnels peuvent ainsi substantiellement augmenter leurs revenus en consacrant la quasi intégralité de leur temps de travail à la formation de leurs collègues, parfois sur une durée de plusieurs semaines.

Sur autorisation spéciale, des heures supplémentaires peuvent même être rémunérées aux FIO pour permettre la continuité du service.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon invite donc les très nombreux personnels qui forment leurs collègues juste pour le bonheur de cette administration à se faire connaître et reconnaître, cela leur permettrait de bénéficier d'une rémunération supplémentaire qui en ces temps d'inflation particulièrement mal compensée, serait plus que bienvenue...

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon restera bien évidemment à disposition pour toute information complémentaire.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Le secrétaire Général, D.VERRIERE

UR LYON

VARCES noyée sous sa vétusté

Le 5 Décembre 2023

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon revient une fois encore sur l'établissement de Grenoble Varcès.

Les constats sont plus qu'inquiétants sur cette structure dont on ne dira jamais assez à quel point elle est dans un état de délabrement avancé qui met tous ceux qui y vivent, en danger.

Il y a de graves fuites sur les toits terrasses. L'eau est partout, y compris dans les plafonds des ateliers ce qui n'est pas sans rappeler les incidences de l'intervention des pompiers lors de l'incendie au 2e étage en 2022.

Il y a des flaques géantes partout notamment en cour de promenade.

Après le feu, vient donc le problème de l'eau à Varcès ! On rappelle également qu'un mur doit être repris entre les cours de promenade parce qu'il menaçait de s'effondrer.

Parallèlement, une machine destinée à réparer le système de chauffage est en panne, le nombre de cellules non chauffées en détention approche la centaine. La semaine dernière, il faisait moins de 15 degrés dans de



très nombreuses cellules impactées par la panne de chauffage, pour certaines, la température descendait à 11 ou 12°.

Une fois encore, l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon apporte son soutien plein et entier à tous les personnels qui subissent l'état de délabrement avancé de la structure.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon rappelle qu'une détention sans chauffage en plein mois de décembre pourrait largement générer des incidents et que c'est surtout grâce au professionnalisme des personnels que celle-ci tient.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon indique que la DISP a récemment encore, montré son mépris pour la structure en décalant un RETEX sur l'incendie des ateliers qui a été reporté pour des raisons qui n'ont pas été expliquées aux agents.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon réitère ce qu'elle dit depuis près de 15 ans : Il faut raser la vieille prison de Varcès et la reconstruire sur place,

A force de repousser et de se dire que le bâton merdeux reviendra au gestionnaire suivant, il faudra bien qu'un de nos big boss prenne un jour le taureau par les cornes...

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon
Le secrétaire Général, D.VERRIERE

UR LYON

COORDINATEURS CULTURELS,

C'est pas Byzance...

le 08/12/2023

En ces temps de niveau de surpopulation carcérale intolérable et inadmissible, les coordinateurs culturels jouent un rôle incontournable de soupape et de canalisation des tensions dans nos détentions. Une bonne partie des missions des anciens éducateurs pénitentiaires leur est à présent dévolue: l'accès à la culture, aux activités sportives et socio-éducatives (en assumant leur budgétisation...), la gestion de la bibliothèque et du canal vidéo interne. La charge de travail est conséquente dans les SPIP où les exigences de prestations de qualité et médiatisées sont très fréquemment réaffirmées par les cadres. L'animation et la préservation de la continuité du réseau partenarial est synonyme d'activité intense.

Pourtant, nos retours du terrain sont limpides : leur engagement et leur implication sont bien mal récompensés.

- Leur statut précaire les empêche de s'inscrire dans une logique de carrière. Mal rétribués comme tous les contractuels de la DI dans le contexte inflationniste, leurs emplois ne sont pas pérennisés et on a vu ces dernières années des agents remerciés après avoir officié de longues années en détention. Et, comme tous les contractuels, ils sont insécurisés dans leur fonction car ils sont soumis à l'Épée de Damoclès du renouvellement ou du non de leurs contrats.

- L'absence de statut digne de ce nom est une vraie

problématique alors que le coordinateur culturel bénéficie d'une fiche de poste dans le RPO 2. C'est le seul métier répertorié à ne pas bénéficier du statut de fonctionnaire. Pour preuve de la non reconnaissance de leur mission d'insertion, les arrêtés individuels qualifient leur poste « d'occasionnel-saisonnier » !

- L'absence de limites dans leurs charges de travail et du périmètre de leur intervention est une problématique récurrente. En effet, les coordinateurs culturels se voient confiés parfois deux établissements ou plusieurs régimes de détention au sein de gros centres pénitentiaires (MA, CD, SAS, QF...). Et quand il y a des renforts, ce sont fréquemment des services civiques dont l'aide est limitée par leur statut.

Il n'est pas rare de rencontrer des personnels essorés par leur fonction même s'ils aiment leur métier...

L'UFAP UNSa Justice de Lyon apporte tout son soutien à ces acteurs de terrain dénués d'horizon. Elle invite à plus de reconnaissance pour ces personnels et à ce que les directions locales reconsidèrent leur charge de travail. Nous militons pour le bon sens, c'est à dire un coordinateur culturel par établissement et un pour chaque régime de détention dans les gros établissements de la DI.

L'UFAP UNSa Justice de Lyon fera tout pour faire avancer à tous les échelons de la pyramide l'idée de la création d'un statut protecteur permettant une revalorisation pécuniaire à la hauteur de leurs qualifications.

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...

Pour L'UR UFAP UNSa Justice de LYON : Florian ROUSSET Secrétaire Général Adjoint.

UR LYON

ESP-ERIS : Temps de travail et Astreinte

Le 18 décembre 2023

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon évoquait avec les membres du CSA Interrégional la problématique des temps de travail toute fin novembre.

Le dernier « dérapage » en date, un procès à Annecy pour lequel l'ARPEJ avait envisagé 17h de travail (ce qui est déjà conséquent) s'est prolongé et certains agents ont pris le volant pour rentrer chez eux après 23h de travail...

Plus globalement, les journées de plus de 15h sont récurrentes.

Inutile de dire qu'avec des amplitudes pareilles, n'importe quel employeur privé se ferait traiter d'esclavagiste et se ferait ravager en indemnités au tribunal des Prud'hommes.

Dans la pénitencière, nos hiérarchies ont une formule magique brandie à tout crin pour « remédier » à ces problèmes de reconnaissance du droit d'un agent pénitencier à envisager d'avoir une vie en dehors du travail : **LE STATUT SPECIAL !**

Est-ce qu'on peut violer toute la réglementation sur les temps de travail et contraindre une personne à faire plus d'une semaine de travail supplémentaire par mois (36h/ mois = 108h/ Trimestre) ?

Et si ça ne suffit pas, est ce qu'on peut passer outre ce plafond ?

Bien sûr : **Statut Spécial**

Dans le secteur privé, exception faite de la durée d'intervention, la période d'astreinte est prise en compte pour le calcul de la durée minimale de repos quotidien et de repos hebdomadaire (11 heures consécutives pour le repos quotidien, 24 heures consécutives pour le repos hebdomadaire).

Si la hiérarchie Pénitencière estime devoir abaisser ces normes, peut-elle le faire ?

Bien sûr : **Statut Spécial**

Dans le secteur privé, La durée quotidienne de travail effectif par salarié ne peut excéder 10 heures, sauf :

1. En cas de dérogation accordée par l'inspecteur du travail,
2. En cas d'urgence, dans les conditions précisées ci-dessous ;
3. Dans les cas prévus à l'article L. 3121-19 du code du travail, c'est-à-dire lorsqu'une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche prévoit ce dépassement, en cas d'activité accrue ou pour des motifs liés à l'organisation de l'entreprise, à condition que ce dépassement n'ait pas pour effet de porter cette durée à plus de 12 heures.

Dans la pénitencière, pas d'inspecteur du travail, ni même d'inspecteur d'hygiène et de sécurité (ces derniers existent, mais quelqu'un les a-t-il vu un jour servir

autre chose que leur carrière ?)

Par contre dans la pénitencière : **Statut Spécial**

Dans le secteur privé, Les règles suivantes sont d'ordre public :

- Au cours d'une même semaine, la durée maximale hebdomadaire de travail est de 48 heures (ce que l'on appelle « durée maximale hebdomadaire absolue »), cette durée maximale peut être dépassée en cas de circonstances exceptionnelles entraînant temporairement un surcroît extraordinaire de travail, et pour la durée de celles-ci. Une autorisation du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) est nécessaire et le dépassement ne peut avoir pour effet de porter la durée du travail à plus de 60 heures par semaine. Cette autorisation est accordée dans les conditions précisées par les articles R. 3121-8 et R. 3121-10 du Code du travail ; la décision précise l'ampleur de l'autorisation ainsi que sa durée. Le comité social et économique (CSE), donne son avis sur les demandes d'autorisation formulées à ce titre. Cet avis est transmis à l'agent de contrôle de l'inspection du travail.

Dans la pénitencière, n'importe quel personnel est susceptible de dépasser les 60 heures de travail (certains s'en feront d'ailleurs écrêter une bonne partie), Le CSA n'est pas sollicité pour donner son avis dont quoi qu'il advienne, la hiérarchie se moque éperdument comme elle nous le montre depuis des années.

Et puis de toute façon, il y a le **Statut Spécial !**

Il y a aussi la réglementation qui ne s'est pas adaptée à l'activité spécifique de certaines catégories de personnels, elle concerne tous ceux qui appartenant très majoritairement au corps d'encadrement et d'application, cumulent dans leur activité professionnelle, des temps de conduite qui peuvent être assez longs (PREJ, ERIS, ELSP, etc..) qui se cumulent avec des activités professionnelles de prise en charge des détenus ou des temps d'intervention.

Dans le privé, le fait de ne pas être derrière un volant au sens du code des transports ne signifie pas que du temps de travail effectif n'est pas réalisé.

Cet aspect nous semble particulièrement vivace dans la pénitencière pour les agents réalisant une extraction, se rendant sur une intervention, etc...

Il apparaît que le temps de travail hors « volant » puisse générer stress (intervention, utilisation de la force, travail administratif, de garde ou autre) et qu'une telle activité dans le secteur privé, cumule des heures interdisant à l'issue, en fonction du nombre d'heures concernées, la possibilité de reprendre le volant.

Dans la pénitencière heureusement, on a le Statut Spécial !



UR LYON



L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon est révoltée de constater que dans un contexte où les conditions de travail ne cessent de se dégrader dans le mutisme absolu de la hiérarchie qui s'abstient bien de répondre à toute question des représentants que nous sommes sur le sujet, l'intensification au travail poursuit son chemin.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon est également révoltée de voir que rien ne semble avancer pour les personnels concernant le développement des Visio conférences et que dans bien des cas, il faut encore obtenir l'assentiment du détenu, sans quoi on l'extrait physiquement à grand renfort d'argent public.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon est consciente que dans le

secteur privé, de nombreuses dérives peuvent exister, mais a minima, les tribunaux prud'homaux condamnent assez fermement les entreprises qui dérapent, le chef d'entreprise étant lui-même mis en cause dans bien des cas.

A l'inverse, quel juge condamnerait un représentant de l'Etat dont il est démontré qu'il a failli dans sa gestion et imposé des contraintes sur les agents placés sous sa responsabilité qu'aucun patron privé en France n'oserait imposer ?

Parce que le jour où par malheur, un agent ESP, chauffeur, qui aura travaillé plus de 15 heures s'endormira au volant, et viendra générer un accident avec des morts, dont lui-même, **Ceux qui nous le brandissent régulièrement, ce fameux statut spécial, l'assumeront-ils ?**

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon
Le secrétaire Général, D.VERRIERE

UR LYON

Grenoble : Nuits à 6 et fermeture Mirador

Le 15 Décembre 2023

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon alerte régulièrement la direction interrégionale sur la situation en effectifs des établissements et SPIP de la Région et particulièrement sur celle de Grenoble.

Visiblement, malgré les pitoyables tentatives de nos hiérarchies régionales tendant à nous démontrer que ce qu'on dénonce est de l'exagération syndicale, il s'avère que les faits sont têtus et que bien qu'on ait touché le fond depuis longtemps, on continue de creuser.

Hier, le chef d'établissement du CP Varcès a envoyé un courriel à ses agents pour leur indiquer que les nuits se feraient à 6 agents et que le mirador 2 serait fermé jusqu'à nouvel ordre.

Une des villes les plus dangereuses de France !

Quand on connaît un peu Grenoble, on sait par ailleurs que la criminalité est galopante et la géographie particulière.

Avec 343 détenus hébergés pour 234 places (160%), les agents vont faire des nuits à 6 avec un mirador fermé. A part brûler un cierge et incanter Shiva pour qu'il ne se passe rien, on ne voit pas trop comment nos collègues Varçois vont bien pouvoir surmonter cette situation.

Rajoutons à tout cela la violence d'une population pénale qui

ne craint plus rien, ni personne... L'insécurité est aujourd'hui prégnante, et l'ordre qui est encore maintenu, ne l'est que grâce au courage des personnels.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon en a assez de voir la léthargie de nos dirigeants face à la situation en effectifs de notre région dont Varcès n'est que le précurseur.

Ce qui se passe aujourd'hui à Grenoble va se développer ailleurs puisque la DISP de Lyon est incapable de comprendre à quel point nous souffrons cruellement de sous effectifs. Pour nos technocrates, impossible de regarder la réalité pénitentiaire à travers autre chose que le prisme de leurs satanés taux de couverture, opaques à souhait, et qui sont toujours les mêmes (ou presque) depuis des années.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon apporte son soutien inconditionnel aux personnels Varçois et indique qu'en ces périodes de fêtes, la pénitentiaire de la région de Lyon est plus que jamais en péril.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon exige que des mesures d'urgence soient prises afin que la situation de Grenoble ait d'autres perspectives que 3 ou 4 surveillants stagiaires en Juillet 2024 !!...

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon
Le secrétaire Général D.VERRIERE

Déplacements membres du Bureau Régional deuxième semestre 2023 :

- 24 Juillet : Varcès CP
- 13 Septembre : EPM Meyzieu
- 18 Septembre : STAURA (SQF) en présence de E.CHAMBAUD et T.JACQUOT
- 21 Novembre : SPIP 69 (Lyon) + DISP Siège (avec JM.BERTRAND, SN UFAP PA)
- 22 Novembre : VP Valence + SPIP 26 (Valence) (avec JM.BERTRAND, SN UFAP PA et C.FLAUGNATTI, SGA UFAP)
- 23 Novembre : Bourg CP + Corbas MA (avec JM.BERTRAND, SN UFAP PA et C.FLAUGNATTI, SGA UFAP).
- 19 Décembre : ERIS Lyon

Rejoignez nous sur facebook :



BEN EST SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE, IL VEILLE À LA RÉINSERTION DES DÉTENUS

MAIS LE RESTE DU TEMPS,
IL VEILLE SUR SA FAMILLE



SI NOUS AVONS APPRIS À CONNAÎTRE
LES AGENTS DU SECTEUR PUBLIC C'EST POUR
MIEUX LES ACCOMPAGNER DANS LEURS PROJETS

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 114 349 364,75 €. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 009 897 173,75 €. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493). Crédit photo : Getty Images.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Du lundi au vendredi de 9 h à 20 h
et le samedi de 9 h à 14 h

Appel non surtaxé 0 987 980 980

RETROUVEZ-NOUS SUR [BFM.FR](https://www.bfm.fr) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

ur.lyon@ufap.fr